



PRÉFÈTE
DE L'ARDECHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ENGAGEMENT QUARTIERS

2024/2030

Tous mobilisés pour améliorer la vie des Albenassiens
en quartiers politique de la ville (QPV)

www.ville-aubenas.fr

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

BASSIN
D'AUBENAS
COMMUNAUTÉ



SOMMAIRE

CAHIER 1 : LE CADRE GÉNÉRAL P.1

- ◆ Une géographie prioritaire réaffirmée P.2
- ◆ L'engagement quartier 2030 : adaptons notre dialogue aux nouveaux enjeux de territoire P.13
- ◆ Une démarche d'élaboration collaborative, partenariale et participative P.14
- ◆ Grands principes et inscription dans les politiques de droit commun à l'échelle du territoire communal P.15
- ◆ Gouvernance et concertation citoyenne P.17

Affirmation du binôme État/Ville d'Aubenas

Partenariats institutionnels et société civile

Concertation citoyenne : les conseils de quartier et les groupes d'observation

Instance de pilotage, comitologie, calendrier

Programmation financière

◆ Une démarche d'évaluation en continu : l'observatoire local P.21

La création d'un observatoire local

Élaboration des portraits de quartiers

L'analyse des parcours en matière d'éducation

L'analyse des actions les plus significatives

Production annuelle de bilan d'activité

CAHIER 2 : LE VOLET URBAIN

P.24

◆ Intentions sur l'aspect cadre de vie et renouvellement urbain

P.25

La poursuite du renouvellement urbain du "Faubourg industriel de Pont d'Aubenas"

Le "cœur historique et commercial" de la cité

La "cité jardins" des Oliviers

CAHIER 3 : UNE DÉCLINAISON STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNELLE

P.46

◆ Les valeurs transversales

P.47

L'égalité Homme/Femme et lutte contre toutes formes de discriminations

La Laïcité, les valeurs de la République

L'ouverture à la culture

◆ Les enjeux de territoire

P.52

Éducation Jeunesse

Prévention, médiation, tranquillité publique

Emploi & Formation

Accès au droit et à la santé

Écologie urbaine, cadre de vie

Dynamiques citoyennes - vie de quartier

Annexe 1 : synthèse des intentions d'actions du volet urbain

Annexe 2 : plan d'action : déclinaison stratégique et opérationnelle

Engagements des signataires

Pour atteindre les objectifs inscrits au contrat de ville, c'est l'ensemble de l'intervention publique qui est à mettre en mouvement dans ses moyens autant que dans ses modes de faire. Les collectivités, les services publics de l'État et les autres organisations publiques et privées intervenant sur le territoire de l'agglomération sont appelés à se mobiliser pour permettre un accès équitable aux services qu'ils rendent à la population.

Engagement commun et réciproques entre les signataires

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, les différents signataires du contrat de ville s'engagent à mobiliser leurs moyens humains, matériels et financiers pour la bonne réalisation du Contrat de ville. La Commune d'Aubenas, la communauté de communes Bassin d'Aubenas, le Département, la CAF ainsi que la Préfecture représentent l'ensemble des organisations impliquées dans le contrat de ville et s'engagent donc, à partir de leurs fonds propres, sur un fléchage de leurs interventions au bénéfice des habitants des quartiers « Les Oliviers », « Cœur de Ville » et Pont d'Aubenas » du territoire de la ville d'Aubenas.

D'autre part, le contrat de ville doit s'articuler et venir en complémentarité des plans, stratégies et contrats existants et à venir : contrat de relance et de transition écologique (CRTE), Pacte des solidarités, France Travail...

Ainsi et dès à présent, les signataires s'engagent, chacun dans le cadre de ses compétences, à mobiliser leurs directions et services sur le repérage, la mobilisation et l'adaptation de leurs politiques publiques de droit commun, au regard des orientations et objectifs définis dans le présent contrat.

Par ailleurs, les signataires s'engagent à œuvrer pour dialogue de gestion commun qui permettra d'apporter une meilleure lisibilité aux actions spécifiques inscrites au contrat de ville.

Ils s'engagent à soutenir la vie associative locale, notamment en finançant les actions les plus pertinentes portées par les associations de proximité et en recherchant la simplification des procédures administratives.



Engagements des signataires



Madame La Préfète
de l'Ardèche
Sophie ELIZEON



Monsieur Le
Maire d'Aubenas
Jean-Yves MEYER



Monsieur Le
Président de la CCBA
Max TOURVIEILLE



Monsieur Le Président
de la CAF de l'Ardèche
René SERRE-CHAMARY



Monsieur Le Président
du département
Olivier AMRANE



Madame La Directrice
de la CAF de l'Ardèche
Florence COPIN



ICONOGRAPHIE



Accès au droit



Dynamiques citoyennes et vie de quartier



Écologie urbaine et citoyenne



Éducation jeunesse



Égalité hommes/femmes



Emploi formation



Prévention, médiation, tranquillité



Santé, activités physiques et sportives

SUR AUBENAS...

13 140
habitants



7 898
logements

3 068
familles



19 140€
revenu médian

Focus sur les QPV (quartiers politique de la ville)



2 081
habitants (2018)

soit 16,8% de la population d'Aubenas

Un quartier dont la population affiche un taux de pauvreté de 48,7%, presque le double de celui d'Aubenas (24%)

Une population étrangère plus importante : 17% dans le QPV contre 6,9% en moyenne à Aubenas

Une population qui apparaît aussi vulnérable qu'à l'échelle de la commune, avec un taux de chômage de 97,1% en 2017.



La carte de zonage d'Aubenas présente le découpage par quartier sur lequel le rapport de diagnostic a été construit. Les IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) créés par l'INSEE constituent l'échelon d'analyse le plus fin existant.

Le périmètre du contrat de ville d'Aubenas s'étend du quartier des Oliviers à l'ouest de la commune jusqu'à Pont d'Aubenas, à l'est, englobant le quartier du Dôme au centre-ville. Il concerne 2 081 habitants sur les 13 140 de la ville.





LE CADRE GÉNÉRAL

CAHIER 01

CAHIER 1 : LE CADRE GÉNÉRAL

Une géographie prioritaire réaffirmée et des enjeux propres au territoire

La géographie prioritaire de la politique de la ville a été conduite dans le cadre d'une concertation entre les collectivités territoriales concernées et la Préfecture en lien avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) afin d'actualiser les périmètres en fonction de l'évolution de la démographie et de la pauvreté dans les différents quartiers. Il convient de rappeler que la nouvelle géographie prioritaire concerne les quartiers de plus de 1 000 habitants et dont le revenu médian déclaré des ménages est inférieur à 60 % du revenu médian déclaré du territoire communal.



Sur le territoire de la ville d'Aubenas, la nouvelle géographie comprend le même quartier prioritaire que la précédente contractualisation. Il est composé de trois zones, à savoir :



COEUR DE VILLE



LES OLIVIERS



PONT D'AUBENAS

Par ailleurs, conformément aux dispositions de la circulaire relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains du 31 août 2023, des territoires identifiés comme vulnérables ou en situation de décrochage pourront faire l'objet d'actions partenariales spécifiques en vue d'accompagner leur prise en charge par les services de droit commun.

À ce titre, des crédits de politique de la ville seront mobilisés pour accompagner les projets associatifs sur la période 2024-2026.

L'évaluation à mi-parcours en 2027 devra permettre de préciser les suites à donner à ces trois premières années de transition.

QUARTIERS

3

FORMES URBAINES

héritées différentes

SITUATIONS

En effet, les « Engagements Quartiers 2030 » se composent :

1



- Du **cœur historique** dont la fonction commerciale rythme son histoire depuis le XIII^{ème} siècle. Ce quartier de négoce, auparavant l'un des plus prospères du pays, se caractérise par un tissu urbain médiéval très resserré, constellé de nombreuses échoppes et ponctué par de nombreuses places et placettes sur lesquelles se déroulaient les foires. Si certaines rues jouissent encore aujourd'hui d'une diversité commerciale, le quartier dit du « Dôme » a, quant à lui, été fortement touché par la désaffectation commerciale alors même qu'il concentre plusieurs monuments historiques qui ont façonné l'histoire albenassienne.

- Du **faubourg de Pont d'Aubenas** dont la fonction manufacturière a fait l'essor et la vitalité industrielle de la cité dès la fin du XVII^{ème} siècle et ce jusqu'au début du XIX^{ème}. Il ne comptait pas moins de 3 « Manufactures Royales » ! Séparé du centre par une topographie escarpée, ce faubourg qui regroupe les équipements d'un bourg à part entière, est encore aujourd'hui fortement marqué par son héritage industriel et patrimonial. En effet, aux nombreuses maisons de ville se succèdent d'imposants moulinages témoins d'un passé de labeur qui aujourd'hui ont souvent trouvé une nouvelle utilité. Toutefois, le quartier de Pont d'Aubenas a longtemps souffert d'une image négative alors qu'il regroupe de nombreuses potentialités qu'aucun autre quartier de la commune ne peut offrir à ses habitants.

2





- Le **quartier de Grands Ensembles des Oliviers** dont la fonction résidentielle est quasi exclusive, constitue **LA** réserve de logements de l'après-guerre organisée autour de nombreux espaces publics et collectifs sur le modèle des « cités jardins » à la française du XXème siècle. En effet, des immeubles collectifs ont rapidement remplacés les oliveraies permettant aux ouvriers de la période des « 30 Glorieuses » de trouver un habitat adapté aux exigences modernes. Le quartier dispose de nombreux espaces et d'équipements publics (places, parcs, terrains de sports, espaces verts...) qui ont été réaménagés dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine qui s'est terminé en 2019 et dont l'objectif principal consistait à améliorer le cadre de vie de ses habitants.





SUR LE PÉRIMÈTRE 2024/2030

Le périmètre du contrat de ville d'Aubenas s'étend du quartier des Oliviers à l'Ouest de la commune, jusqu'à Pont d'Aubenas à l'Est, englobant le quartier du Dôme au centre-ville.



Nombre d'habitants

QPV : 2 081

Aubenas : 13 140

Communauté de Commune du Bassin d'Aubenas : 40 310



Nombre d'enfants

Sur 1089 enfants scolarisés, 337 sont issus des quartiers prioritaires de la Ville.



Nombre de logements sociaux

506 logements locatifs sociaux (LLS) dans le périmètre QPV en 2024. Perspectives d'une augmentation de + 15 % de logements sociaux à l'horizon 2030 soit 582 logements.



3 quartiers



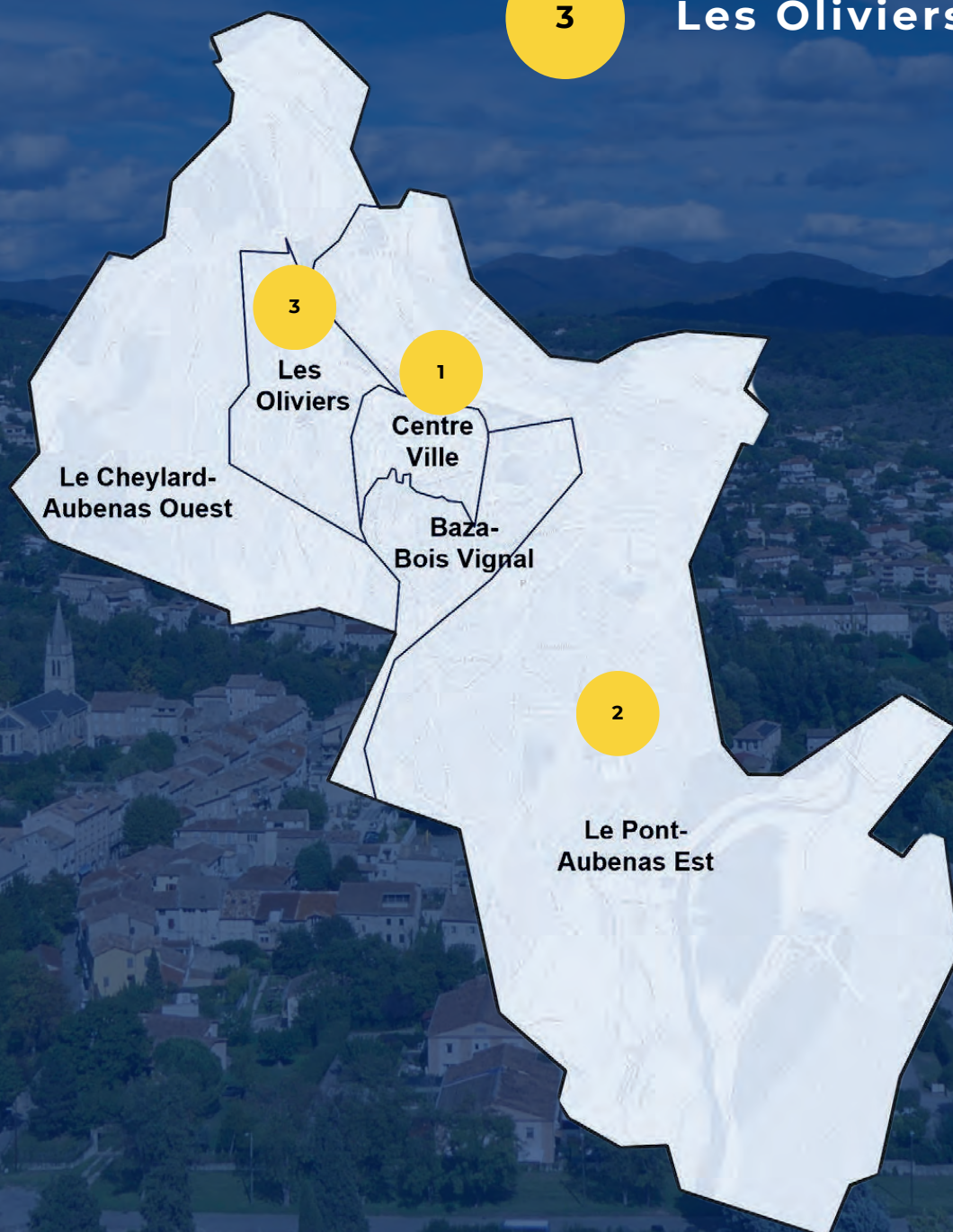
**Coeur historique
(centre-ville)**



Pont d'Aubenas



Les Oliviers





Le Contrat de Plan Des Quartiers D Aubenas

1

Coeur historique
(centre-ville)

REP. SAINT-BENOIT

Aubenas

7



SUR LE PÉRIMÈTRE 2024/2030

1

Coeur historique (centre-ville)

Pour les habitants du centre-ville, la mobilité est plus facile d'accès pour Aubenas et ses alentours sauf dans le domaine médical surtout quand ils doivent sortir du territoire.

Au niveau des commerces, malgré le fait d'un cœur de ville, le centre s'appauvrit, les boutiques restantes ne sont pas accessibles à tous en termes de budget même sur le plan alimentaire et malgré l'implantation du secours populaire et secours catholique dans celui-ci. On y retrouve également des personnes en situation précaire voire très précaire, souvent isolées.

Le groupe scolaire « Beausoleil » comprenant une école maternelle et élémentaire est située à proximité de ce quartier mais n'est pas compris dans le périmètre de la politique de la ville.

Le centre social et culturel « Le Palabre » anime la vie sociale du secteur et bénéficie aux habitants de ce quartier. Ce centre social n'est pas dans le périmètre de la géographie prioritaire.

Le pôle de cohésion sociale de la Ville d'Aubenas propose des animations urbaines sur la place de l'Agora, principalement les mercredis après-midi. Ce programme d'animation répond aux attentes des habitants qui souhaiteraient davantage d'animations.

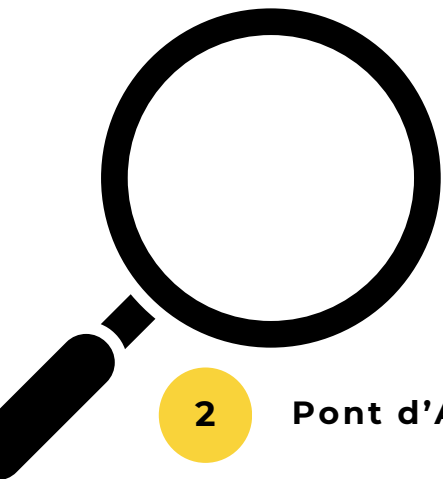
Les habitants sont surtout des jeunes étudiants et des personnes âgées. Il est important de préciser que les familles de Pont d'Aubenas et des Oliviers sont très présentes dans le centre-ville au niveau du parc « l'Agora » qui dispose d'un espace de jeux en bois.

Des équipements culturels, tels que le Centre d'Art Contemporain et la maison des métiers d'art et de la création (18A) et les micro-folies, jouxtent ce QPV.



14 logements sociaux sur ce quartier





SUR LE PÉRIMÈTRE 2024/2030

2

Pont d'Aubenas

Le quartier est situé à 2.8 km environ du centre-ville d'Aubenas.

Dans le quartier se trouve le Centre Social et Culturel (CSC) « Au fil de l'eau », porté par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Aubenas. Il dispose d'une équipe mixte de travailleurs sociaux, ce qui permet de pouvoir répondre aux différentes demandes du public.

Le CSC est un lieu de référence et de ressource pour les habitants du quartier, notamment grâce aux différentes actions proposées tout au long de l'année au sein de la structure que ce soit pour les enfants, les familles ou les seniors.

Un groupe scolaire comprenant une école maternelle et élémentaire est implanté.

Les logements sociaux sont répartis en 3 secteurs distincts qui représentent 91 logements.

Le 1er secteur se trouve plus au centre (rue de l'église), tandis que le 2ème est un peu plus excentré (Tartary) mais tout est faisable à pied malgré tout, comme pour le 3ème (La Bouissette).

Ce sont les familles et familles monoparentales qui composent majoritairement le quartier.

Le bus passe régulièrement ce qui permet aux habitants de pouvoir se rendre facilement en centre-ville et dans la zone commerciale, mais concernant les magasins et associations alimentaires, cela reste problématique, même si le quartier possède quelques commerces de proximité.



91 logements sociaux sur ce quartier





SUR LE PÉRIMÈTRE 2024/2030

3

Les Oliviers

Situé à proximité de centre-ville, il dispose d'un bâtiment communal appelé « le Pôle de services ». Ce bâtiment regroupe plusieurs associations comme le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) notamment. Il offre également des services publics à destination de la population comme le service jeunesse, un espace numérique et France services.

Un centre social et culturel (ASA) y est également implanté.

Ce quartier comprend aussi une mosquée.

Également, au cœur du quartier, se trouve le Centre Médico-Social (CMS) qui offre notamment des consultations de professionnels de santé spécialisés (Protection Maternelle Infantile (PMI) et centre de santé sexuelle) ainsi qu'un groupe scolaire (élémentaire et maternelle). Le dispositif « classe passerelle » est déployé au sein de l'école.

Une part importante des habitants est constituée de familles monoparentales.

Concernant la mobilité, les habitants peuvent utiliser le bus, qui dessert bien le centre-ville et la zone commerciale, mais reste la problématique de l'extérieur notamment pour les consultations médicales avec des spécialistes où il faut aller plus loin. L'accès aux denrées alimentaires reste problématique. Le quartier ne dispose d'aucun commerce de proximité.



401 logements sociaux sur ce quartier

L'engagement quartier 2030 : adaptons notre dialogue aux nouveaux enjeux des territoires

L'élaboration des contrats de ville pour la période 2024–2030 s'est appuyée sur le plan Quartiers 2030 et la circulaire ministérielle du 31 août 2023 qui s'articulent autour des objectifs socles pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

Renforcer l'école et combattre les inégalités à la racine,

Renforcer l'emploi et l'activité,

Lutter contre l'insécurité et faire revenir le calme public,

Renforcer la pratique sportive,

Améliorer l'accès au logement et penser l'habitat de demain,

Lutter contre les discriminations,

Mieux associer les citoyens aux projets des quartiers et simplifier les démarches administratives des associations.

L'élaboration des nouveaux Contrats de Ville s'organise aussi autour :

- d'une géographie prioritaire réactualisée au niveau national ;
- d'un nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) initié fin 2019, courant jusqu'en 2030 ;
- de contrats évolutifs et adaptés aux contextes et enjeux socio-économiques locaux ;
- de la mobilisation du droit commun de l'État, des collectivités territoriales, de leurs groupements et plus largement de l'ensemble des partenaires signataires du contrat. Cette mobilisation demeure un objectif majeur. À cette fin, les contrats devront s'articuler avec les autres politiques nationales au premier rang desquelles le Pacte des solidarités, le Plan National de Transition Écologique ou encore France Travail dans le cadre de la loi Plein Emploi.
- de la participation active et efficiente des habitants dans la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville 2024 – 2030 à l'appui des conclusions de la commission nationale « participation citoyenne des quartiers » présidée par Mohamed Mehmache. Ce principe de la participation citoyenne est, d'ailleurs, affirmé dans l'instruction ministérielle du 4 janvier 2023 relative à la gouvernance des contrats ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Les contrats de ville "Engagements 2030" seront souples, adaptables et au plus proche des besoins.

Une démarche d'élaboration collaborative, partenariale et participative

Des enjeux propres aux territoires

Les cinq ateliers d'élaboration du contrat de ville ont permis de déterminer les diagnostics et les enjeux qui doivent guider le développement des territoires.



Atelier Tranquillité et Sécurité Publique du 22 Novembre 2023 en présence de Sihème Boumrah, déléguée de la préfète à la Politique de la Ville, et M. le Maire.

Les cinq ateliers d'élaboration du contrat de ville ont permis, sur la quasi-totalité des territoires de la nouvelle géographie prioritaire, de concerter les diagnostics et les enjeux qui doivent guider leur développement pendant la période de mise en œuvre du contrat de ville 2024-2030.

Ces enjeux répondent aux spécificités territoriales, aux problématiques locales et aux ressources identifiées par les acteurs du territoire. Ils s'articuleront avec les enjeux et objectifs opérationnels des sept thématiques.

Les enjeux guidant le développement des territoires, un à quatre par territoire, ne sont pas exclusifs des enjeux et objectifs opérationnels thématiques. Ils leur donnent au contraire une focale plus précise et plus adaptée à la mise en œuvre à l'échelle locale.

Aussi chaque action programmée sur chaque quartier prioritaire de la politique de la ville s'inscrit dans les objectifs opérationnels et dans la coordination communale thématique autant que dans les enjeux propres à chaque quartier.

Des consultations citoyennes ont été organisées avec une réunion publique le 5 juillet 2023 puis un outil de collecte « d'aller vers » a été déployé auprès des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

Suite à ces consultations, 5 ateliers ont été organisés :

- 12 octobre : atelier éducation, sport, culture, vivre ensemble,
- 18 octobre : atelier mobilité,
- 8 novembre : atelier emploi formation,
- 13 novembre : transition écologique, énergétique, cadre de vie,
- 22 novembre : atelier tranquillité sécurité publique.

L'analyse de ces consultations citoyennes et des ateliers, des enjeux locaux prégnants ont été identifiés en lien avec les besoins des habitants.



Grands principes et inscription dans les politiques de droit commun à l'échelle du territoire communal

“Le contrat de ville vise à construire une politique de la ville en lien étroit avec les politiques de droit commun et avec les autres politiques contractuelles en vigueur.”

Le contrat de ville 2024-2030 est un document contractualisé, resserré autour des sept thématiques du plan Quartiers 2030, opérationnel et évolutif. Il rassemble une pluralité de signataires autour du binôme Préfecture/Ville d'Aubenas.

Sa mise en œuvre devra impliquer largement les associations et les habitants dans la continuité des actions engagées en 2015-2023 et notamment des conseils de quartier et de groupe d'observation propres à chaque QPV. Le contrat de ville 2024 – 2030 intégrera aussi les conclusions de la commission nationale « participation citoyenne des quartiers » présidée par Mohamed Mechmache.



Inscription dans les politiques de droit commun

La politique de la ville définit des enjeux et des objectifs pour des quartiers prioritaires et mobilise des moyens dédiés. Pour autant, elle n'est pas une politique de substitution et vise d'abord à attribuer des moyens complémentaires afin de réduire les fragilités de ces territoires.

Seule une articulation étroite entre les politiques de droit commun et la politique de la ville garantira une réelle efficacité de l'action publique menée dans les quartiers les plus vulnérables. C'est pourquoi l'ensemble des enjeux stratégiques et des objectifs opérationnels déclinés en actions s'appuieront prioritairement sur les politiques de droit commun portées par les partenaires signataires. Il existe ainsi, pour l'ensemble des thématiques retenues dans le cadre de ce contrat, des documents de référence qui servent de base à l'action de la politique de la ville.

Ainsi :

L'implication de la Ville d'Aubenas et des services de l'État dans l'élaboration du document est à souligner et cette implication restera l'un des principes de mise en œuvre du contrat.

- Les orientations en termes d'écologie urbaine et citoyenne s'appuieront notamment sur le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du territoire Centre Sud Ardèche. Ce contrat vise une transition écologique solidaire socialement mais aussi territorialement et stipule ainsi que les politiques volontaristes « participant au rebond économique et à la transition écologique du territoire ardéchois, doivent s'accompagner d'un engagement décisif de la Collectivité et de l'État en faveur de la cohésion sociale ». Le quartier prioritaire, bénéficiant du programme de renouvellement urbain, fait l'objet d'une attention particulière afin de garantir « la haute valeur environnementale des opérations de renouvellement urbain » et de mettre en place des « opérations de sensibilisation et d'animation de l'écosystème albenassien ».
 - La thématique prévention – médiation – tranquillité peut elle aussi s'appuyer sur des dispositifs forts, comme le Contrat de Sécurité Intégrée (CSI) qui allouent des moyens spécifiques et définissent les orientations en termes de sécurité et de tranquillité. Les médiateurs sociaux, dont la mission est l'écoute des habitants, la transmission d'informations, la pacification des relations sociales, sont par exemple des acteurs indispensables pour la mise en œuvre des actions en matière de tranquillité. Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est un dispositif pérenne, arrimé au présent contrat de ville.
 - S'agissant de l'emploi et de la formation, le principal enjeu est la coopération entre acteurs pour une meilleure information et orientation des publics. De nombreuses actions d'accompagnement et structures favorisent l'insertion des jeunes sur le territoire comme le Point d'Information Jeunesse (PIJ) Mission Locale Ardèche Méridionale (MLAM). L'expérimentation du Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ) Jeunes en Rupture a amené la création d'un consortium associatif pour accompagner une quarantaine de jeunes sur Aubenas.
 - Il en va de même pour la thématique éducation – jeunesse. Un des principaux objectifs s'inscrit dans la pérennisation du Programme de Réussite Éducative (PRE) afin que le dispositif soit un acteur clé du vivre-ensemble et de la laïcité. De plus, généraliser l'accès au dispositif Français Langue Étrangère (FLE) apparaît comme une priorité sur notre territoire.
 - La thématique santé – activités physiques et sportives peut elle aussi s'appuyer sur des partenariats forts du droit commun. Les inégalités de santé y sont largement abordées, ainsi que les quatre enjeux qui définissent l'action de la politique de la ville pour le présent contrat : l'alimentation, l'activité physique et sportive, la prévention et la santé mentale. De plus, une médiatrice santé est présente au Centre Socio-Culturel ASA au sein du quartier des Oliviers. Elle crée du lien et participe à un changement des représentations et des pratiques entre le système de santé et une population qui éprouve des difficultés à y accéder.
 - Les thématiques accès aux droits et dynamiques citoyennes – vie de quartier s'inscrivent dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (CTG) signées par chaque commune. La CTG est une démarche partenariale avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la CAF, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap, etc.
- D'autres dispositifs en lien avec le contrat de ville ne prennent pas fin dans les mêmes délais tels que le CRTE, le CSI, et la CTG. Par conséquent, l'actualisation du contrat de ville prévue à mi-parcours en 2027 devra permettre d'assurer une continuité dans l'articulation entre droit commun et politique de la ville à partir des nouvelles orientations inscrites dans ces contrats et conventions.

Gouvernance et concertation citoyenne

Affirmation du binôme État - Ville d'Aubenas

La conduite de projet du contrat de ville est assurée conjointement par Madame la Préfète de l'Ardèche et Monsieur le Maire de la ville d'Aubenas. Il convient néanmoins de rappeler que, conformément à la circulaire du 4 janvier 2024 relative la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartier 2030, le Maire de la ville d'Aubenas doit avoir un rôle central dans le pilotage et la coordination du contrat de ville mais aussi dans la programmation des crédits affectés.

Pour l'État, Madame la Préfète est représentée et s'appuie sur la déléguée politique de la ville.

Partenariats institutionnels et associatifs

Le partenariat de la politique de la ville doit être poursuivi. Dans la continuité de la dynamique participative impulsée lors des consultations citoyennes du mois de juillet à octobre, des ateliers d'élaboration du présent contrat, le pilotage et la mise en œuvre du contrat de ville reposeront sur un partenariat de projet avec l'ensemble des acteurs agissants dans le quartier prioritaire. De nombreux partenaires, qu'ils soient institutionnels ou issus de la société civile (associations, entreprises) seront mobilisés pour leur expertise et leur capacité à mettre en œuvre les actions contrat de ville.

La programmation associative restera un outil essentiel dans la mise en œuvre du présent contrat et les actions portées en commun entre la Préfecture, les services municipaux, les services de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, les partenaires institutionnels et la société civile seront privilégiés. Cette programmation pourra être prioritairement dans le cadre de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO), établies entre les acteurs associatifs, le binôme État-Ville et les autres partenaires financeurs du contrat de ville.

Une instance collaborative « les carrefours des projets » regroupe les associations du territoire. C'est un espace d'échange et de production du sens dans la mise en œuvre des projets.

Concertation citoyenne

1. Conseil de quartier

Depuis 2022, la ville d'Aubenas, ayant à cœur de donner la parole à ses habitants, a mis en place 4 conseils de quartier dont 3 en QPV : Aubenas le Centre, Aubenas les Hauts et Aubenas le Pont.

Ces instances ont pour but de renforcer la capacité d'intervention des habitants sur les sujets qui concernent leur quartier. Ils sont vecteurs de cohésion sociale, de solidarités et de citoyenneté active. Les rencontres sont ponctuelles et parfois avec une thématique particulière.

Dans une démarche de démocratie participative locale, chaque conseil de quartier est composé de 3 groupements :

- Les élus municipaux, issu du suffrage universel, de 2 minimum à 8 maximum dont un référent de quartier,
- Les résidents, il comprend les habitants ou personnes ayant une activité régulière dans le quartier, dont un porte-parole,
- Les agents communaux ou acteurs professionnels siégeant à titre consultatif (et au besoin suivant les thématiques).

Il a pour rôle, de transmettre les remarques et suggestions sur tous les aspects de la vie du quartier. En plus de pouvoir soumettre des avis à la municipalité, il peut être consulté pour tout projet concernant le quartier.

La collectivité souhaite s'appuyer sur les 3 conseils de quartier pour impulser une dynamique de participation citoyenne dans le cadre du contrat de ville.

2. Les groupes d'observations

La commune souhaite mettre en place des groupes d'observation, regroupant les bailleurs sociaux, les services municipaux (chargée de mission politique de la ville, service technique et pôle de développement urbain) afin de résoudre les problématiques rencontrées puis de développer des projets locaux en vue d'améliorer le cadre de vie des habitants et contribuer à la cohésion sociale.



Instances de pilotage, comitologie

Afin de mener à bien la mise en œuvre du présent contrat, la politique de la ville s'appuiera sur **une instance décisionnaire**, le *comité de pilotage annuel* et **une instance de coordination**, le *comité technique*, à minima, *biennuel*. Cette instance regroupe des financeurs et l'observatoire local. Elle a pour mission notamment d'évaluer régulièrement les actions et mesure leur impact social sur le territoire communal.

Le comité de pilotage est présidé par Madame la Préfète et le Maire de la ville d'Aubenas, et animé par les techniciens politique de la ville de l'État, ainsi que de la commune. Il associe **les décideurs de chaque signataire et une représentation citoyenne**. Il se réunit au moins une fois par an, à l'invitation conjointe de Madame la Préfète et Monsieur le Maire de la ville d'Aubenas.

D'autres partenaires peuvent être invités à participer au comité de pilotage. Ce dernier **approuve le contrat**, ses éventuels avenants et les conventions d'application qui seront élaborées, sur l'ensemble des champs d'intervention du contrat de ville. Il prend également connaissance de l'avancée du contrat de ville, débat de son contenu et prend les éventuelles décisions de **réajustement des objectifs ou de mobilisation spécifique de moyens**. Il approuve les programmations prévisionnelles annuelles, les contenus et les modalités des appels à projets et à initiatives auprès des acteurs de la politique de la ville.

Le comité de pilotage est relayé pour le suivi opérationnel par un **comité technique**, co-animé par le chargé de mission politique de ville de la commune et par la déléguée politique de la ville auprès de la préfète, et réunissant un représentant de **chaque signataire, les acteurs associatifs et institutionnels de la politique de la ville ainsi qu'une représentation citoyenne**.

Le chargé de mission politique de la ville de la commune d'Aubenas et la déléguée politique de la ville auprès de la Préfète assureront un suivi régulier de la mise en œuvre du présent contrat à travers le pilotage des équipes opérationnelles. Les équipes opérationnelles rassembleront les différents services de la commune, des services déconcentrés de l'État. Elles s'appuieront, pour mener à bien les actions du contrat de ville, sur l'ensemble des partenaires engagés de la politique de la ville : partenaires institutionnels et société civile (associations, entreprises et habitants) et la mobilisation du droit commun.

Schéma d'animation et de pilotage DU CONTRAT DE VILLE D'AUBENAS

- Instance d'arbitrage
- Instance d'animation
- Instance de participation

Participation citoyenne

Conseils de quartier

Ils peuvent organiser des ateliers thématiques tels que l'accès aux droits, la culture, la participation citoyenne, la sécurité ou la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).

Animation de quartier

Elle vise à donner la parole aux habitants et associations du quartier lors d'un temps fort. Ces temps peuvent servir dans le cadre de l'évaluation périodique du contrat de ville



Mobilisation des politiques publiques

COMITÉ DES FINANCEURS
COMITÉ TECHNIQUE
OBSERVATOIRE LOCAL (ÉVALUATION)

Regroupe les financeurs et les partenaires du droit commun

Il statue sur les co-financements des projets déposés à l'appel à projets

Il étudie les projets déposés à l'appel à projets et fait des propositions au comité de pilotage

CARREFOUR DES PROJETS

Il constitue le temps de présentation de la note de cadrage aux porteurs de projets et de suivi de la réalisation des actions en lien avec besoins des habitants. Un temps de "tissage" du partenariat.

Programmation financière

Les actions programmées dans le cadre du contrat de ville 2024-2030 pourront faire l'objet d'un financement unique ou de co-financement, les sources de financements pouvant relever de crédits spécifiques de la politique de la ville ou du droit commun de l'État, des collectivités territoriales comme d'autres organismes partenaires publics ou privés.

Crédits spécifiques engagés au titre de la politique de la ville.

Hormis les mesures fiscales propres à la géographie prioritaire telle que l'abattement taxe foncière pour les propriétés bâties, la politique de la ville s'appuie sur la participation financière de l'État *via* le programme 147, sur les crédits mobilisés par les collectivités territoriales, ainsi que par les partenaires publics ou privés notamment par le biais d'appels à projets.

Modalités de programmation partenariale des concours financiers aux structures associatives.

La mobilisation des crédits de droit commun relevant de l'ensemble des politiques publiques sera privilégiée. L'octroi de crédits de la politique de la ville bénéficiera à des actions spécifiques répondant aux orientations du contrat de ville. De fait, les subventions spécifiques liées au contrat de ville seront accordées pour des actions répondant à un besoin supplémentaire du quartier prioritaire et demandant une sur-mobilisation qui ne peut être prise en charge par les dispositifs de droit commun.

Il s'agit d'éviter la substitution des politiques publiques par la mobilisation de la politique de la ville. L'ensemble des partenaires financiers s'engage, à travers la démarche d'évaluation en continue du contrat de ville, à évaluer la mobilisation des crédits de droit commun.

Les institutions octroyant des subventions aux acteurs associatifs s'accorderont à mettre en place des outils communs lisibles, cohérents et adaptés aux différents types d'initiatives répondant aux orientations définies par le contrat de ville.

- **Conventions pluriannuelles d'Objectifs (CPO)** : elles visent à donner plus de visibilité dans la durée aux associations quant aux aides accordées pour leur fonctionnement ou pour la mise en œuvre d'actions engagées sur plusieurs années. L'ensemble des partenaires financiers veillera à s'accorder sur les signatures de ces conventions mobilisant également les financements et dispositifs de droit commun.
- **Appels à projets** : chaque année, au cours du dernier trimestre, une lettre de cadrage sera définie, cosignée et diffusée par les partenaires financiers. Elle précisera les axes prioritaires et les modalités d'octroi des subventions.

Une démarche d'évaluation en continu : l'observatoire local

La création d'un observatoire local

Le dispositif de suivi et d'évaluation du futur contrat de ville est conçu comme un outil partenarial de pilotage en continu associé à sa gouvernance. En ce sens, il doit permettre, selon les résultats qu'il produira, des adaptations des politiques menées tout au long du contrat.

Le besoin d'outils pour mieux connaître les réalités sociales des quartiers prioritaires est primordial pour saisir les enjeux qui les traversent aujourd'hui et consolider la dynamique partenariale locale. L'observation est la clé pour évaluer les réalisations passées et construire ensemble les orientations futures.

Les finalités du processus d'observation :

- Analyser les **besoins** des habitants des quartiers prioritaires et leurs **spécificités** par rapport aux quartiers environnants ou aux habitants des autres quartiers prioritaires de France ;
- Etudier le (non) usage des politiques publiques ;
- Objectiver les **ressentis** des acteurs ;
- Appréhender **les principaux enjeux** de chacun de ces quartiers ;
- **Ré-interroger** les aides et services **existants** ;
- **Redonner du sens** à la politique de la ville et aux orientations du contrat de ville **en alimentant les pistes de réflexions** ;
- Inscrire notre contrat de ville dans un projet de territoire.

Ce travail d'observation du quartier prioritaire peut s'inscrire dans un processus d'évaluation, et constitue une étape essentielle pour conforter la politique de la ville dans son rôle de développement de réponses adaptées et innovantes au regard des fragilités repérées.

Les questions évaluées seront liées aux enjeux du QPV telles que :

- Les jeunes de milieu social défavorisé connaissent-ils la même scolarité dans les quartiers prioritaires que dans les autres quartiers ?
- Faut-il encourager l'implantation d'infrastructures dans les quartiers ou favoriser la mobilité des habitants ?
- Quel est le visage des « invisibles » dans vos quartiers ? Quels sont les principaux freins à l'accès à l'emploi ?
- Quels sont les enjeux liés à la discrimination dans vos quartiers ?
- Comment la parentalité peut-elle constituer une contrainte pour certaines femmes dans vos quartiers ?

Ces questions peuvent évoluer tout le long de cette période de contractualisation.

Élaboration de portrait de quartier

Le portrait de quartier vise à proposer une photographie statistique organisée autour de :

- Certains indicateurs démographiques généraux tels que :
 - l'évolution de la population ;
 - la structure par tranche d'âge ;
 - le taux de pauvreté ;
 - le taux familles monoparentales ;
 - le type de logement ;
 - le taux d'abstention aux élections.
- Pour la thématique "Dynamiques citoyennes et vie de quartier", les premiers indicateurs pressentis portent sur :
 - le nombre d'ateliers participatifs ;
 - le nombre de réunions de quartiers ;
 - le nombre d'habitants participants aux instances de pilotage du contrat de ville et de concertation citoyenne.

Ce portrait de quartier fera l'objet d'une fiche, composée d'indicateurs. Ils seront, le cas échéant, actualisés. Cela permettra, au regard d'indicateurs structurants, de mesurer l'écart des données avec la moyenne nationale métropolitaine.

L'analyse des parcours en terme d'éducation

En complément de l'approche statistique, nous allons proposer une approche dynamique qui permettra de saisir des parcours de vie et apportera ainsi des éléments de connaissances supplémentaires quant à l'évolution du quartier prioritaire mais également en matière de parcours des habitants.

En lien avec l'évolution de la carte scolaire du quartier prioritaire, une évaluation de la mixité sociale et de la réussite scolaire seront proposées selon méthodologie suivante :

- Suivi de deux groupes d'élèves, l'un entrant en PS maternelle à l'école maternelle en septembre 2024 et l'autre entrant en 6ème au collège en septembre 2024. Suivi par le biais de deux entretiens avec les élèves et leurs responsables légaux.
- Collaboration étroite avec le personnel éducatif.
- Mobilisation des données quantitatives de l'Éducation Nationale pour comparer le taux de réussite des élèves du quartier prioritaire.
 - Nombre d'enfants allophones ;
 - Nombre d'enfants ayant des besoins particuliers autre que l'apprentissage de la langue ;
 - Nombre de familles monoparentales ;
 - Revenu médian.

La finalité est de déterminer l'impact du dispositif du Programme de Réussite Éducative sur les « retours » dans le droit commun et sur la parentalité.

L'analyse des actions les plus significatives

Pour analyser des actions significatives, le choix sera de retenir 2 à 3 actions menées sur le quartier prioritaire. Ces actions seront issues d'une réflexion et d'un travail inscrit dans une dimension de co-construction, participative et pluri partenariales. Le choix sera défini par le COPIL après proposition du COTECH.

Production annuelle de bilans d'activités

Adossée par principe au droit commun, la politique de la ville mobilise des moyens complémentaires lorsque la nature des difficultés le nécessite. Il est donc particulièrement important de pouvoir identifier dans les actions la part et la nature des financements mobilisés. Le bilan d'activité est ainsi nécessaire tant pour les associations que pour les signataires. Il s'agit de pouvoir établir annuellement un compte-rendu des actions qui ont été menées dans le cadre du contrat de ville en termes de réalisation et de financements mobilisés par le droit commun et/ou de crédits spécifiques.

Concernant les associations, elles renseigneront annuellement une fiche-bilan reprenant les éléments suivants : Nom de l'action - Référence du ou des axe(s) prioritaire(s) - Objectif(s) de l'action, Principaux résultats - Difficultés rencontrées - Pistes d'amélioration - Plan de financement de l'action indiquant les recettes (distinguant les crédits issus de la politique de la ville de ceux issus du droit commun) et les dépenses.

Concernant les partenaires signataires, il leur sera proposé de renseigner une fiche-bilan indiquant : Nom de l'institution - Domaines d'action - Priorités d'actions dans le quartier prioritaire - Action soutenues dans le cadre du contrat de ville - Engagements financiers correspondants :

- Au titre des crédits spécifiques du contrat de ville ;
- Au titre des politiques de droit commun.

La synthèse des rapports d'activités (associations et partenaires institutionnels) sera présentée chaque année lors du COPIL.

Le rapport d'activité sera accompagné d'une évaluation sur l'impact social des actions menées et sur la mobilisation du droit commun.



LE VOLET URBAIN

CAHIER 02

CAHIER 2 : LE VOLET URBAIN

Intentions sur l'aspect cadre de vie et renouvellement urbain

Ainsi, les « Engagements Quartiers 2030 » se composent, pour Aubenas :

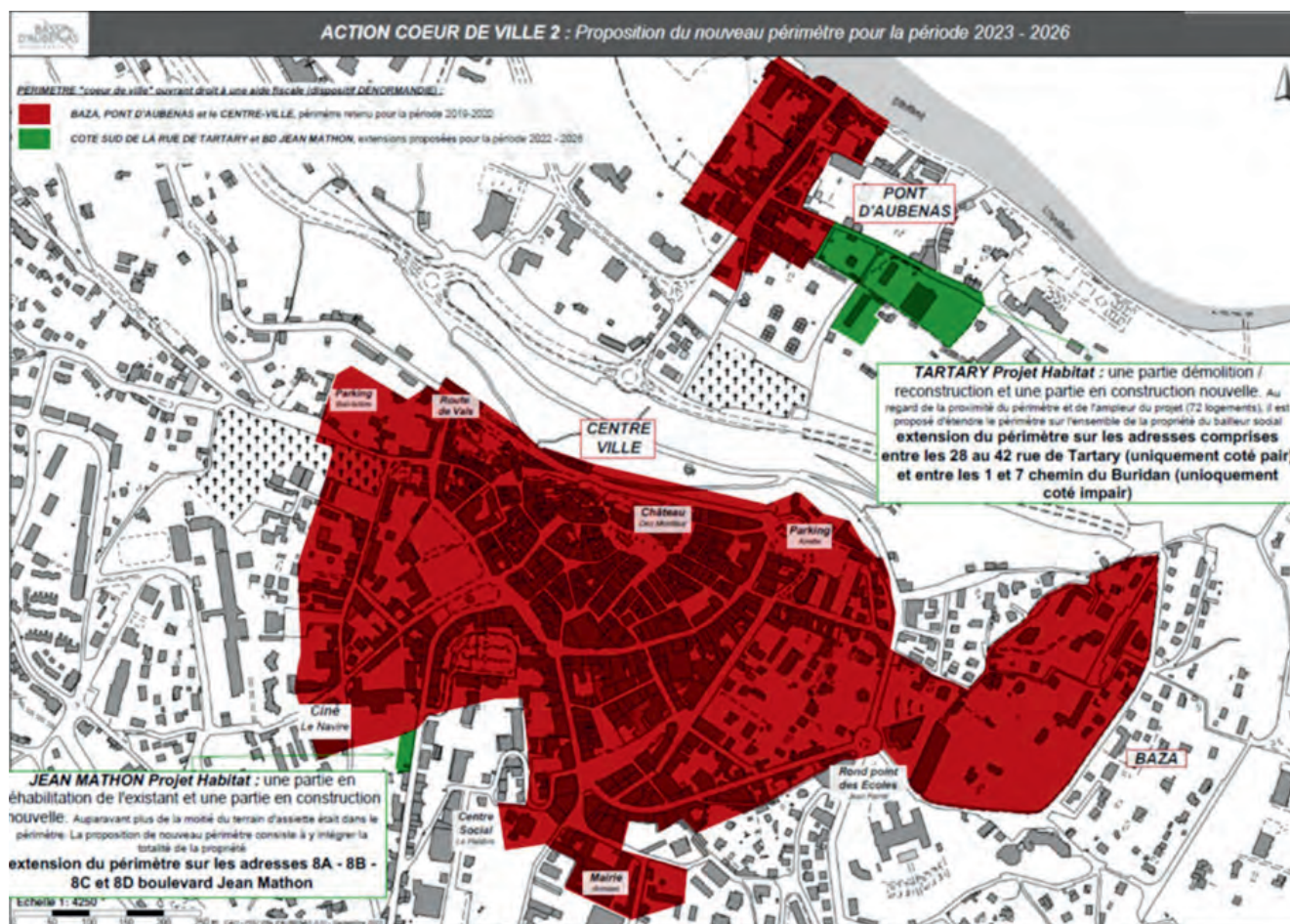
- du « faubourg ouvrier » de Pont d'Aubenas ;
- pour partie, du « cœur historique et commercial » de la cité ;
- de la « cité jardins » des Oliviers.

Dans l'optique de transformer **profondément** et **durablement** ces 3 quartiers, la commune d'Aubenas souhaite élaborer un projet urbain ambitieux constituant le volet urbain du nouveau **CONTRAT DE VILLE** 2024 - 2030.

Le volet urbain du contrat de ville s'inscrit également dans le dispositif « **ACTION CŒUR DE VILLE** » pour lequel la commune a contractualisé avec de nombreux partenaires (État, Action Logement, Banque des Territoires, ANAH et CCBA) pour la période 2023 – 2026. Le périmètre de ce dispositif couvre en effet, le centre-ville et Pont d'Aubenas. Par conséquent, le quartier du Dôme et le faubourg Jean Mathon sont concernés par un plan d'actions spécifique à Opération de Revitalisation Territoriale (ORT).

Ce dispositif est avant tout un engagement des collectivités à s'inscrire dans les grandes orientations prioritaires définies au niveau national mais aussi un outil méthodologique de gouvernance locale.

Cartographie du périmètre de l'ORT « Action Cœur de ville 2 » pour la période 2023 – 2026



Le programme d'ACV d'Aubenas s'articule toujours autour de 7 axes forts que sont :

AXE 0 : TRANSVERSALITÉ - GOUVERNANCE – ÉVALUATION

AXE 1 : DE LA RÉHABILITATION A LA RESTRUCTURATION : VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT

AXE 2 : FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL ÉQUILIBRE

AXE 3 : DEVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ ET LES MOBILITÉS DECARBONÉES

AXE 4 – AMÉNAGER DURABLEMENT L'ESPACE URBAIN ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

AXE 5 – CONSTITUER UN SOCLE DE SERVICES DANS CHAQUE VILLE

AXE 6 – ANIMATIONS

Toutefois, le second volet du dispositif ACV, signé pour la période 2023 - 2026, concerne plus spécifiquement, la question des entrées de ville. Dans le cas particulier d'Aubenas, il s'agit plus particulièrement des entrées de Centre-Ville Ainsi 3 axes principaux sont concernés et peuvent être qualifiés d'entrées de ville. 2 d'entre eux sont situés dans le périmètre du nouveau contrat de ville (cf. cartographie de la page suivante) :

- **La Route de Vals** : qui part de la Nationale 102.

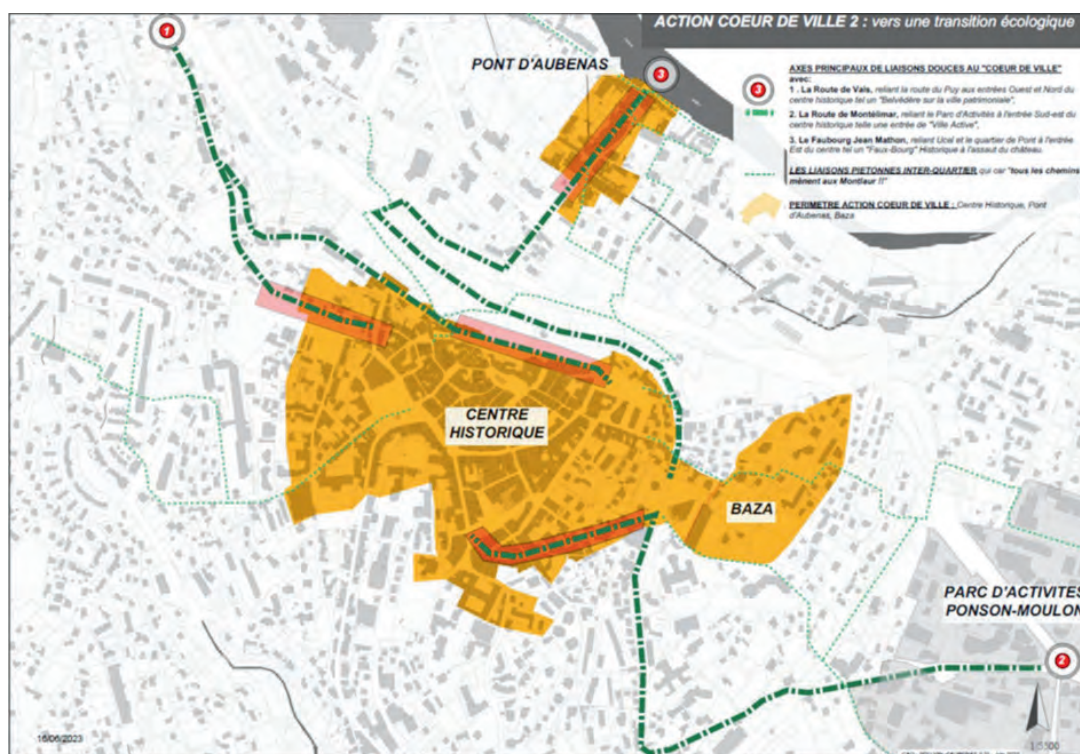
Elle se divise en deux :

1. Vers le parking de la Place de l'Airette,
2. Vers le parking du Belvédère.

- **Le Faubourg Jean Mathon** à Pont d'Aubenas (à l'intérieur déjà du périmètre ORT) qui relie (entre autres) la commune d'Ucel à la commune d'Aubenas

et enfin la **Route de Montélimar** qui n'est pas dans le périmètre CDV.

Cartographie du périmètre « Entrées de ville d'Aubenas » identification des tronçons concernés par des problématiques multiples à forts enjeux pour la période 2023 – 2026



- La **route de Vals et le faubourg Jean Mathon** constituent alors des voies à enjeu en matière de requalification

L'articulation entre le périmètre « entrée de ville » et « Opération de revitalisation Territoriale » suit les objectifs définis au niveau national à savoir :

- favoriser la sobriété foncière et réduire l'artificialisation des sols ;
- améliorer la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;
- éviter de porter atteinte au commerce du centre-ville ;
- anticiper les évolutions du secteur commercial et les modes de consommation ;
- démontrer le recyclage possible des entrées de ville, y compris la restauration écologique des sols.

C'est dans cet esprit que le Volet Urbain du Contrat de ville est présenté de manière plus détaillé dans les pages suivantes selon les 3 quartiers.

La poursuite du renouvellement urbain du “Faubourg industriel de Pont d'Aubenas”

Véritable faubourg de liaison entre la ville et la rive gauche de l'Ardèche, le Pont d'Aubenas est le principal foyer de concentration humaine de la commune après le centre historique. Il s'organise à partir d'un tissu urbain très cohérent et des équipements publics bien implantés. Il les doit en grande partie à l'histoire des activités humaines qui se sont développées là, entre le XVIIIe et la seconde moitié du XXe siècle.

On est d'autant plus tenté de le considérer comme un bourg à part entière qu'il est séparé de la « ville mère » par une fracture géologique qui sert de rampe à une voie de circulation d'intérêt communautaire et, bien sûr, local.

Suite au repli de l'industrie textile, Pont d'Aubenas a rapidement été réduit à la simple fonction de transit. Le faubourg devient inéluctablement un secteur de logements dépréciés, dans lequel les commerces de proximité, à l'origine nombreux et diversifiés, disparaissent. D'où une déshérence manifeste et une absence d'entretien et de mise en valeur du patrimoine bâti.

Et pourtant, ce bourg où l'histoire sociale et industrielle est imprimée dans la pierre et les paysages, mérite de renaître. C'est un réservoir de potentiels qui justifie beaucoup d'attentions.

S'ajoutant bien entendu aux exigences et rigueurs des stratégies politiques, financières et techniques, les enjeux relevés sur le terrain concerneront ici :

- le cadre de vie,
- le renouvellement urbain,
- la question de Patrimoine et d'Architecture.

Enjeux relatifs au cadre de vie

Sur le terrain on soupçonne une proportion élevée de logements vacants ou « indignes » et à l'évidence cette fois-ci, les commerces en bordure du faubourg Jean Mathon sont fortement impactés. Ce qui en dit long sur les nuisances occasionnées par la circulation automobile.

Le parc de logements sociaux reste faible sur le quartier (91 logements) et majoritairement ancien mais avec toutefois un taux de vacance faible (environ 5%). La majorité des logements sont donc détenus par des propriétaires privés. Le profil des propriétaires est varié avec une partie de propriétaires occupants mais aussi de propriétaires bailleurs.

En outre, le marché immobilier du quartier dispose d'une situation particulière puisque les prix des logements sont inférieurs aux prix pratiqués sur le reste de la commune et constitue alors un véritable vivier pour les investisseurs ou les primo accédants.

Parallèlement, on perçoit assez clairement des immeubles et îlots pour lesquels des stratégies de réhabilitation adaptées sont nécessaires, avant de les remettre sur le marché du locatif et après avoir sérieusement évalué leurs dispositions naturelles à remplir la fonction d'habitat de manière adaptée aux exigences et attentes contemporaines (expositions et vues notamment mais aussi prise en compte du risque d'inondation qui touche une grande partie du quartier de Pont).

À propos des espaces publics requalifiés lors du 1er contrat de ville

Durant le premier CONTRAT DE VILLE, le quartier de Pont d'Aubenas a fait l'objet d'une modification en profondeur qui a concerné principalement la requalification d'une grande partie des espaces publics ainsi qu'une amélioration des équipements publics situés au cœur du quartier (Centre social et groupe scolaire).

La rénovation du quartier de PONT D'AUBENAS s'est faite sous l'angle de l'écologie urbaine, de la mise en valeur de matériaux locaux, du prolongement des trames paysagères et historiques existantes, du développement durable, de la désimperméabilisation et de la mise en scène de la biodiversité et de la participation citoyenne.

Les travaux réalisés ont permis :

D'avoir de nouvelles plantations plus généreuses

Surfaces totales requalifiées : 13 000 m²

Arbres de hautes tiges : 54

Cépées d'arbres : 12

Plantes grimpantes : 20

Massifs végétaux : 65 massifs aux ambiances végétales différentes et adaptées pour limiter l'entretien (« comestibles aromatiques », « exotiques et méditerranéens », « garrigue d'Ardèche », « haies de baies comestibles »...),

Seuils paysagers : 28 seuils seront créés et mis à disposition des habitants désireux de pouvoir planter et embellir leur rue. Ils ont pour but de mettre les habitations à distance de la voirie et inciter à utiliser les espaces publics.

Des revêtements plus perméables pour faire la transition avec les espaces naturels et redonner un esprit village au quartier

Des pavés enherbés et béton balayé : environ 1 325 m²

Des pierres et des galets sciés ou éclatés : environ 2 250 m²

Du stabilisé et du sable : environ 300 m²

Les espaces en pleine terre : environ 2 000 m²

Des espaces conçus en priorités pour les piétons

La réorganisation des circulations : mise en place d'un sens unique au sein du quartier pour plus de fluidité tout en libérant des espaces pour les piétons, le stationnement et les lieux de convivialité,

La création d'un tronçon urbain de la voie verte de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas qui permettra a terme de connecter le quartier à Vals via Labégude, à Vesseaux via Ucel et St Privat,

Du revêtement en béton désactivé plus confortable pour le piéton : environ 2 500 m²

Un espace dédié aux piétons et aux accès des riverains

Mise en place d'une fontaine sèche,

4 aires de jeux et de loisirs plus généreuses et pour tous les âges

Pour les plus petits : balançoires géantes, tour d'escalade, toboggans, filets, échelles...

Pour les ados : slake line (corde d'équilibre), tyrolienne

Pour les plus grands : des hamacs, un jeu de pétanque, des tables, 13 bancs...

1 espace gradins en bois et béton pouvant accueillir jusqu'à 170 personnes pour l'organisation d'évènements dans le quartier

Création d'un jardin pédagogique par et pour les habitants pour intensifier la vie de quartier

Un espace de 600 m² non imperméabilisé,

Une serre de 32 m²,

Des arbres fruitiers,

1 jardin pédagogique pour les enfants,

1 jardin partagé pour les habitants,

1 tonnelle de 56 m² avec dessous une table et des bancs

Une capacité de stationnements maintenue mais réorganisée géographiquement

134 places automobiles dont 4 réservées pour Personnes à Mobilité Réduite

(contre 114 places formalisées avant les travaux),

2 places moto,

La construction d'1 quai bus,

Installation de 25 attaches vélos.

Des installations pour maintenir le quartier propre

14 bacs enterrés répartis sur le quartier (quai de l'Ardèche, place de l'expert, rue de l'expert, place de la petite Arménie, place des ateliers d'Antan),

1 canisite de 180m² pour les propriétaires de chiens

13 nouvelles corbeilles avec cendriers.

Cette 1ère intervention sur les équipements et les espaces publics a permis de mettre en place une véritable méthodologie de travail en lien avec les habitants et les usagers du quartier de Pont d'Aubenas. Ils ont également permis de mettre en exergue d'autres types d'interventions plébiscités par les habitants avec des interventions variées en continuité avec les aménagements déjà réalisés. Ainsi plusieurs secteurs à enjeux ont été identifiés et pourront faire l'objet d'aménagements dans le futur :

La reconquête des berges de l'Ardèche

Ce n'est pas le moindre des objectifs d'aménagements, car le lit et le passage de l'Ardèche constituent pour le bourg, à la fois une aubaine et un souci de taille, à en juger par le P.P.R.I (Plan de Prévention des Risques Inondations). Pour ce qui est de l'aubaine, on ne peut que se réjouir de la réalité de ce « corridor vert et bleu » qui offre, de surcroît, un accès à la rivière et un espace planté d'aulnes quasiment « en ville ». On imagine le site entretenu, même à minima, de mai à octobre, et les bénéfices que pourraient en retirer les riverains et les visiteurs.

On peut encore imaginer, calé sur le niveau du parking actuel, une grande terrasse bien étudiée (bois, métal...) « accrochée » aux enrochements et en porte-à-faux au dessus du lit de l'Ardèche et qui pourrait avoir des usages variés : terrasse de café, buvette, belvédère, observatoire, estrade pour orchestre...).

La réalisation d'une centralité de bourg

En période faste, le faubourg Jean Mathon comptait 28 commerces et services en fonctionnement alors qu'aujourd'hui, seuls quelques-uns sont encore en activité.

L'idée de recréer une nouvelle centralité en complément des équipements publics (école, centre social) et activités existantes (restaurants, bar, bureau de tabac, boulangerie) permettra d'offrir les commerces de proximité aux habitants mais aussi d'imaginer l'organisation de divers événements rythmant la vie du quartier et pouvant drainer des habitants des quartiers alentours (Tartary, Dugradus, Le Four, La Temple, Pont d'Ucel...).

La transformation de l'espace de la caserne des pompiers

Actuellement le quartier de Pont d'Aubenas abrite le centre de secours de l'agglomération. Un projet de création d'une nouvelle caserne est à l'étude avec le déplacement à terme du centre de secours dans un secteur plus central pour la desserte de l'ensemble de l'agglomération. Par conséquent, ce déménagement, à terme, va libérer l'actuel centre de secours et les espaces verts situés à proximité. Aussi cet espace devient un véritable enjeu pour l'animation sociale du quartier et l'amélioration du cadre de vie des habitants et autres usagers du quartier.

Synthèse des actions d'intervention envisagées en matière de cadre de vie

N° de l'action	Nom de l'action
1.1.1	Réflexion autour de l'aménagement des berges de l'Ardèche par la réalisation d'un cheminement et la création d'une terrasse
1.1.2	Réflexion sur la réaffectation des locaux de la caserne des pompiers en équipement public
1.1.3	Aménagement d'un parc urbain ou encore de jardins familiaux à destination des habitants de Pont d'Aubenas autour de l'actuelle centre de secours

Enjeux concernant le renouvellement urbain

Circulation/Trafic automobile

Leur intensité et la diversité des trajectoires en font le problème essentiel mais constitue également un véritable enjeu pour la création d'une centralité commerciale telle que développée plus haut.

La requalification du faubourg Jean Mathon est un projet majeur qui devra répondre à la fois aux enjeux des riverains (sécurité des piétons et adeptes des circulations douces et prise en compte des nuisances sonores générées) et aux enjeux de la circulation de transit qui est incontournable. L'ensemble de ces considérations laisse à penser que la situation actuelle ne peut être améliorée qu'en prévoyant un traitement spécifique de l'espace public qui soit adapté aux usages de la desserte du quartier de Pont d'Aubenas et non plus uniquement comme un axe de transit qui résulte de l'existence de l'ancienne RN 104 qui aujourd'hui a fait l'objet d'une déviation par la commune de St Privat et le quartier du Moulon.

Pour ce faire, il convient de faire en sorte que :

- l'axe majeur qu'est le Faubourg Jean Mathon soit traité telle une rue de bourg et non pas comme un simple axe routier, c'est-à-dire, doté d'une zone 30 (par exemple), d'un parvis de passages piétonniers dans la zone de concentration (tout au moins actuelle) des commerces,
- soient mis en place des cheminements pour circulations douces en lien avec la voie verte intercommunale qui passe par la rue de l'Eglise pour rejoindre Pont d'Ucel puis St Privat Vesseaux et la ZAE Ponson-Moulon.

Des tènements proposés à la rénovation (avec ou sans reconstruction)

En complément de l'intervention sur les espaces publics déjà réalisée et celles à venir, plusieurs tènements ont été identifiés pour faire l'objet d'une rénovation urbaine par l'action publique. Lors de 1ère phase de requalification des espaces publics, dans le but de pouvoir améliorer les espaces publics, un premier immeuble a été racheté puis démoli pour créer un parc pédagogique.

D'autres immeubles ou groupes d'immeubles font actuellement l'objet de négociations foncières ou d'études plus poussées en vue de démolitions ou de rénovation dans le but de poursuivre la modification en profondeur de l'image du quartier. Il s'agit plus particulièrement :

- de l'immeuble situé au 70 faubourg Jean Mathon,
- de l'ilot situé au croisement entre la rue de l'Eglise et le faubourg Jean Mathon,
- l'immeuble situé au 6 rue de l'Eglise,
- le tènement foncier de l'ancienne concession automobile de la rue de tartary,
- les immeubles situés aux 1 – 3 – 5 – 7 -9 chemin du Buridan,

Le devenir de ces immeubles sera étudié en fonction des besoins d'amélioration du cadre de vie du quartier (circulation, espaces publics de proximité, besoins en nouveaux logements...) et pourront ainsi faire l'objet de rénovations simples ou bien de démolitions avec ou sans reconstruction. La prise en compte du caractère patrimonial de ces immeubles ou encore de leur composition architecturale seront prises en compte afin qu'une déconstruction éventuelle ne déséquilibre pas une composition de front de façade remarquable, ni même seulement intéressante.

Synthèse des actions d'intervention envisagées en matière de renouvellement urbain

N° de l'action	Nom de l'action
1.2.1	Réaménagement en avenue urbaine du faubourg Jean Mathon
1.2.2	Aménagement du carrefour faubourg Jean Mathon/rue de l'Eglise/rue des quais de l'Ardèche pour marquer l'entrée de bourg et améliorer la circulation des usagers
1.2.3	Réaménagement du carrefour faubourg Jean Mathon/avenue de Roqua pour marquer l'entrée de bourg et améliorer la circulation des usagers
1.2.4	Mise en place d'un dispositif pour l'amélioration de l'habitat privé de type OPAH dans lequel le quartier de Pont est identifié comme périmètre prioritaire (en lien avec l'action 2.3.3)
1.2.5	Réaménagement de la liaison piétonne entre le quartier de pont d'Aubenas et le centre historique (anciennes VC n°12 et CR n°21 et 22)
1.2.6	Création de nouveaux logements locatifs sociaux sur la rue de Tartary
1.2.7	Rénovation du groupe d'immeubles de logements locatifs sociaux du chemin du Buridan
1.2.8	Réhabilitation de l'immeuble du 70 faubourg Jean Mathon
1.2.9	Lancement d'une étude de recyclage d'ilot de type RHI/THIRORI des immeubles situés au croisement du faubourg Jean Mathon et de la rue de l'Eglise
1.2.10	Déconstruction de l'immeuble situé au 6 rue de l'Eglise

La question de l'architecture et du patrimoine

Du point de vue de la typologie architecturale, ce centre bourg est ordinaire en ce sens que les constructions sont de factures conformes aux traditions constructives méridionales et aux compositions (alignements, façades) typiques du XIXe. Si les alignements sur rues sont « tirés au cordeau », les hauteurs des bas de pentes sont de niveaux parfois très variables. Les hauteurs moyennes varient de R +1 à R +2, plus rarement à R +3. Quelques R+0 subsistent encore, témoignages de pratiques artisanales ou industrielles qui se sont éteintes (remises, ateliers, garages ...).

À l'exception des constructions d'angles de rues, souvent pourvues de croupes, les parcelles sont couvertes à deux pentes, faitage parallèle à la voie qu'elles bordent. Les toitures sont recouvertes principalement de tuiles de terre cuite (plates et canal) avec des passées de toitures constituées généralement de génoises, parfois d'échelle des chevrons laissés apparents.

Lorsque les façades ne sont pas enduites, il faut considérer que c'est le résultat soit d'une décrépitude soit d'un inachèvement. En effet, la nature même de la maçonnerie de la plupart des constructions traditionnelles du bourg appelle inévitablement un enduit de finition, une incitation devra alors être proposée aux propriétaires.

La mise en valeur de l'architecture industrielle dont il subsiste de beaux exemples, fait également partie des enjeux architecturaux. Mais sur ce chapitre, l'initiative privée semble bien partie avec la gestation en cours d'un projet à moyen terme de la réhabilitation de l'ancienne école St Nicolas et de l'ancienne Manufacture Royale de Draps dite « Goudard-Ruelle », fondée en 1707 lors des Etats Généraux du Vivarais.

Quant à l'îlot central, son front de façades qui borde la Place des Ateliers d'Antan, particulièrement bien exposée, doit être traité avec une grande sensibilité et beaucoup de délicatesse. Les mêmes attentions seront indispensables pour y intégrer les mesures nécessaires à la conquête des combles (attiques, terrasses en toiture, châssis...).

Si en termes de patrimoine architectural, il n'y a rien de vraiment exceptionnel dans le bourg, c'est sa cohérence d'ensemble et les différents témoignages industriels gravés dans les pierres et les jardins qu'il convient non seulement de mettre en valeur, mais aussi de confronter aux besoins du XXIe siècle.

Restauration, rénovation, déconstructions, reconstructions, remplissage de « dents creuses » ... les maîtres d'œuvres à venir devront savoir se glisser discrètement et efficacement dans le tissu existant pour : sauver, mettre en valeur, reconstituer mais aussi pour inventer et montrer ce que le siècle présent est capable d'écrire (architecture contemporaine affirmée), en prenant en compte ce que la tradition nous a transmis.

Il faudra être très attentifs à la manière dont les architectes traiteront les questions de parti architectural (parti traditionnel/parti pris résolument contemporain...) et les réponses architecturales qu'ils donneront aux exigences d'ordre purement technique (par exemple protection face aux risques d'inondation, construction sur pilotis, rez-de-chaussée non clos,...).

Toutes ces questions s'ajoutent à l'ensemble des enjeux (socioculturels, financiers, d'économie locale...) qui fondent les projets de renouvellement et de développement urbain. Le Pont d'Aubenas mérite bien d'en être une cible prioritaire et exemplaire.

Synthèse des actions d'intervention envisagées en matière de patrimoine

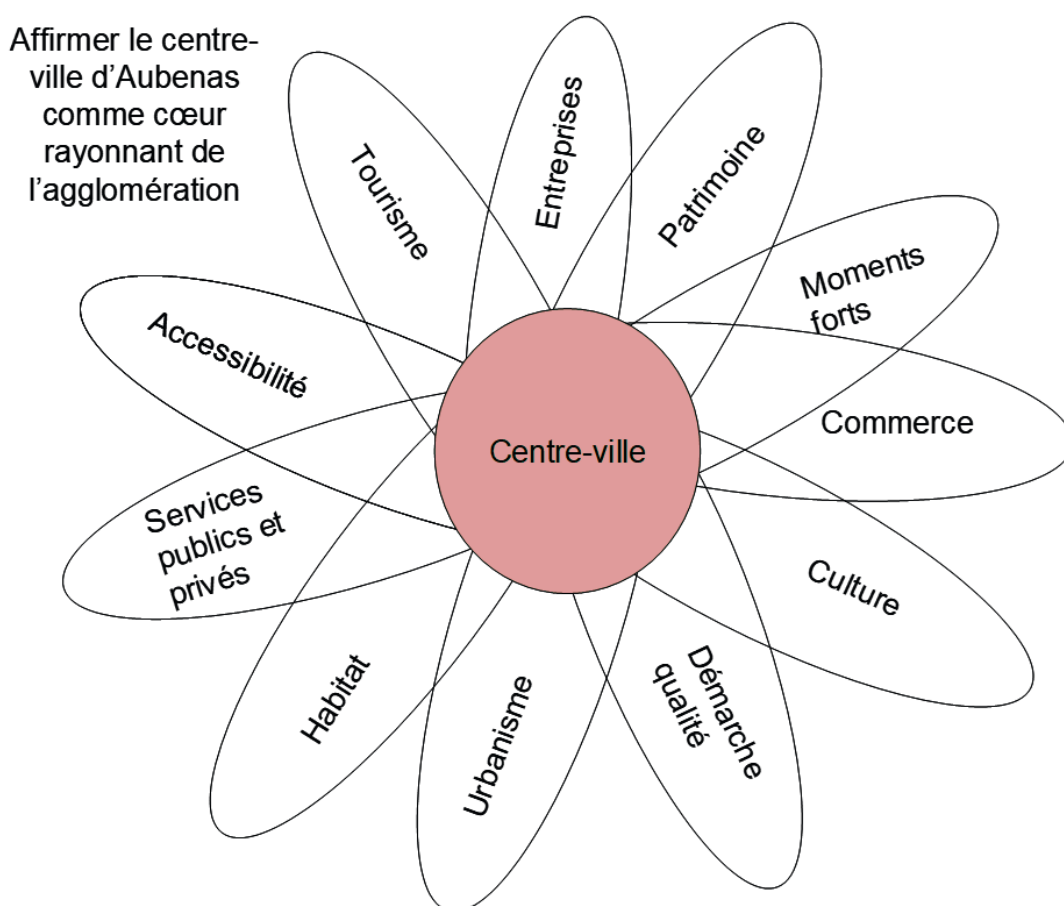
N° de l'action	Nom de l'action
1.3.1	Subvention communale en matière de réfection des façades des principaux axes du Bourg (en lien avec l'action 2.2.2)
1.3.2	Mise à disposition gratuitement d'un architecte conseil pour accompagner les propriétaires privés dans la réalisation de leur projet sur Pont d'Aubenas (en lien avec l'action 2.2.3)
1.3.3	Intégrer le quartier de Pont d'Aubenas dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) (en lien avec l'action 2.2.1)

Le “cœur historique et commercial” de la cité

Le volet urbain du contrat de ville d'Aubenas s'inscrit dans la poursuite de la métamorphose du cœur de ville historique. En effet, depuis le début des années 2000, de nombreux espaces publics du centre historique ont fait l'objet de réaménagements. Ainsi entre 2016 et 2021, les espaces publics du quartier du Dôme ont fait l'objet d'un remodelage en profondeur mettant ainsi en valeur les déplacements alternatifs à la voiture et privilégiant le recours à des matériaux plus nobles et une végétalisation accrue. Ces aménagements ont ainsi permis d'augmenter la surface du plateau piétonnier du centre historique et d'améliorer le cadre de vie de ses habitants. L'objectif recherché pour ce nouveau contrat de ville consiste à poursuivre la valorisation de l'image du cœur de ville auprès de ses habitants mais aussi pour l'ensemble des usagers afin de le rendre plus attractifs.

Sans avoir une intervention aussi lourde que durant la période 2016-2021, la ville souhaite poursuivre son intervention sur les espaces publics du quartier du Dôme afin d'améliorer ses liaisons avec les entrées de ville de l'Ouest du Centre Historique (notamment depuis la Route de Vals et la Rue des réservoirs). Ce travail sur les entrées de ville s'inscrit d'ores et déjà dans l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) « Action Cœur de Ville » qui a été prolongée sur la période 2023 – 2026.

Ce projet urbain s'illustre alors une amélioration globale du cadre de vie des habitants mais il s'inscrit également dans l'optique d'affirmer durablement, le cœur rayonnant de l'agglomération albenassienne, comme le pôle « commercial, culturel, patrimonial et touristique » incontournable du Sud Ardèche. De ce fait, 11 thématiques forment les piliers de « la gestion du centre-ville ». Ils sont visualisés sous le graphique ci-dessous.



La mise en valeur du patrimoine

Afin de conforter l'image d'une ville au riche patrimoine, la commune d'AUBENAS souhaite mettre en valeur son patrimoine historique et paysager car il constitue un composant incontournable du rayonnement du cœur de ville. Outre le cadre réglementaire national actuel (codes de l'environnement et du patrimoine, procédure des sites classés, inscrits...) qui s'applique sur Aubenas, la commune souhaite adapter ces réglementations au contexte local afin que ces mesures soient à la fois pérennes et cohérentes. Elle souhaite également que les propriétaires puissent s'approprier et participer à cette mise en valeur en les accompagnant et les soutenant dans leurs démarches.

Assurer un cadre réglementaire pérenne de mise en valeur du patrimoine

Dans un 1er temps, la commune souhaite mettre en place un cadre réglementaire adapté au contexte local. En effet, que ce soit en matière de préservation architecturale ou pour la protection des paysages locaux, elle ne souhaite plus s'en remettre uniquement aux textes nationaux mais plutôt établir un cadre spécifique adapté aux circonstances locales et partagé par les albenassiens.

Ainsi, la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA), en collaboration étroite avec la commune mène actuellement l'élaboration d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR). Ce règlement, dont le périmètre devrait couvrir les secteurs historiques du Cœur de Ville, permettra ainsi de définir une réglementation précise et pérenne de la préservation de l'héritage architectural et paysager. Cette protection supplémentaire aurait également pour avantage de permettre aux propriétaires désireux de réaliser des travaux de restauration d'un élément du patrimoine bâti non protégé au titre des Monuments Historiques et situé dans le périmètre du SPR d'obtenir le Label de la Fondation du Patrimoine ouvrant ainsi droit à l'octroi d'une aide financière et également à des avantages fiscaux (loi Malraux).

Soutenir le patrimoine vernaculaire du cœur historique

En 2013, la commune a réalisé un registre foncier du cœur de ville qui a permis d'inventorier les éléments d'architecture composant le patrimoine vernaculaire albenassien. Aussi afin que la mise en valeur du cœur de ville ait un impact plus important, la commune souhaite accompagner les propriétaires dans la réfection des façades de leurs immeubles. Pour ce faire, elle met à disposition gratuitement un architecte conseil pour les aider et les conseiller dans leurs travaux. Il réalise ainsi des insertions colorimétriques pour les travaux de réfection de façades projetés et suivre le bon déroulement des travaux et le respect des prescriptions.

Depuis 2000, la commune octroie des aides au ravalement des façades. Elle s'applique aussi bien à la réfection des façades qu'à la mise en valeur d'éléments ornementaux ou encore la réfection des portes de caractère. Sur la période 2019 – 2025, sur l'ensemble du centre historique, les aides communales ont été multipliées par 2 voire 3 selon la période de travaux afin d'inciter fortement les propriétaires à procéder au ravalement des façades de leur immeuble (entre 2019 et 2023, plus de 100 façades ont ainsi pu bénéficier de ces aides). Le prolongement de ces aides bonifiées, au-delà de 2025, pourra alors être étudié par les élus avec une mise en parallèle du droit d'injonction du ravalement des façades qui a été délégué à la commune par la Préfecture depuis 2019.

Une mise en scène des richesses albenassiennes

Au-delà d'une intervention ciblée uniquement sur les éléments d'architecture et de paysage, la commune souhaite compléter cette mise en valeur par la mise en scène du patrimoine composant le cœur de Ville.

D'une part, par l'intermédiaire d'un plan lumière des principaux édifices du cœur de ville. Une première phase de travaux a été réalisée avec la mise en lumière du château des Montlaur. D'autres édifices tels que l'Eglise ou le Dôme St Benoît pourront également faire l'objet d'une mise en lumière.

D'autre part, dans le cadre de sa politique en faveur de la préservation des paysages et de l'amélioration du cadre de vie des habitants et des usagers du cœur de ville, la commune a mis en place un jalonnement piéton destiné à signaler les sites touristiques, les rues principales et les services communaux dans le cœur de ville ainsi que 3 totems de valorisation du patrimoine pour les 3 principaux monuments de la ville (Château – Dôme et Eglise). L'idée consiste à poursuivre la mise en place d'un jalonnement piéton entre les différents quartiers d'Avenirs d'Aubenas. Cela permettra alors d'offrir des parcours piétonniers depuis le centre historique vers Pont d'Aubenas par les sentes piétonnes du socle du château mais aussi en direction du quartier des Oliviers qui dispose de plusieurs équipements publics majeurs (lycée, CIO, Espace France Services) depuis la rue des réservoirs ou encore depuis la rue Pargoire.

Synthèse des actions d'intervention envisagées en matière de patrimoine

N° de l'action	Nom de l'action
2.1.1	Mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) sur le Cœur Historique et notamment le quartier du Dôme (en lien avec l'action n°1.3.4)
2.1.2	Subventions pour la réfection des façades (en lien avec l'action 1.3.1)
2.1.3	Mise à disposition gratuitement d'un architecte conseil (en lien avec l'action 1.3.2)
2.1.4	Mise en place d'un « plan lumière » du cœur de ville
2.1.5	Installation d'une signalétique de valorisation patrimoniale et renforcement de la signalétique du jalonnement piéton

Illustration des panneaux de signalétiques qui équipent le cœur de ville



L'amélioration du cadre de vie des habitants et des usagers du cœur de ville

La poursuite de l'intervention sur des espaces publics intégrés

Suite à l'aménagement urbain des espaces publics du quartier Dôme / Grenette réalisés avec l'accompagnement financier de l'Etat et de la Région Auvergne Rhône-Alpes entre 2018 et 2021, la commune souhaite poursuivre cette démarche pour améliorer la liaison piétonne entre le parking du Belvédère et la Rue Nationale. En effet, le parking du Belvédère représente le principal parc de stationnement gratuit à proximité du quartier. Par conséquent, il s'agit d'un secteur à enjeu pour renforcer l'attractivité du centre historique.

L'amélioration du confort piéton passe par un élargissement nécessaire des trottoirs qui sont actuellement trop étroits. Toutefois les lieux sont constitués d'anciens murs en pierres de plus de 3.00 mètres de haut dont une partie en soutènement. Leur démolition / reconstruction est donc indispensable pour permettre un élargissement du cheminement piéton. Par ailleurs, la commune a d'ores et déjà acquis une maison située également le long du cheminement dans le but de permettre à terme la réalisation des travaux. Dans un souci de cohérence avec les aménagements réalisés précédemment et dans un souci de mise en valeur des lieux, les aménagements qui seront réalisés, prendront en compte :

- Les différents usages de ces espaces partagés (piétons, voitures, livraisons...)
- La prise en compte de l'accessibilité,
- L'homogénéité en matière des types de traitement (revêtements, matériaux, teintes, mobiliers urbains...)
- La prise en compte et l'intégration des containers pour les ordures ménagères
- La réfection des réseaux publics usagers
- L'enfouissement des réseaux aériens

L'amélioration de ce cheminement entre le parc de stationnement du belvédère doit permettre :

- d'améliorer l'accessibilité au centre-ville pour les usagers des commerces mais aussi pour les touristes attendus pour visiter les nouveaux équipements culturels construits en centre-ville durant le précédent Contrat de ville (multiplexe cinématographique, Maison des métiers d'arts et de la création, Microfolies, Centre d'Art Contemporain du château)
- de reconquérir de nouveaux habitants (familles, habitants de diverses catégories socioprofessionnelles) qui ont besoin d'espace pour le stationnement de leur véhicule.

Synthèse des actions d'intervention envisagées en matière de cadre de vie des habitants

N° de l'action	Nom de l'action
2.2.1	Aménagement de la liaison Ouest du cœur de ville (parking du Belvédère/rue des réservoirs/ rue Nationale)
2.2.2	Amélioration de l'espace public des « jardins du Dôme »

Le soutien à l'amélioration du parc de logements

Après les actions en faveur de la mise en valeur du patrimoine et des espaces publics ainsi qu'en complément des aides financières proposées aux propriétaires pour la rénovation des façades de leurs immeubles, la commune, en association avec la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas a lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Rénovation Urbaine (OPAH-RU) entre 2023 et 2027. Le quartier du Dôme est intégré au quartier Prioritaire du cœur de ville.

Cette intervention coordonnée de la ville, de la CCBA et de l'Etat a pour but de :

- Diminuer la vacance importante notamment dans le secteur «Dôme/Grenette/14 juillet» sur lequel la vacance est estimée à plus de 20%
- Accompagner la réhabilitation des logements les plus dégradés
- Enrayer les quelques poches de logements indignes

Elle a pour but de s'adresser aussi bien aux propriétaires occupants qu'aux propriétaires bailleurs car il s'agit de secteurs dans lesquels les propriétaires occupants sont peu nombreux (25% contre une moyenne de près de 40% sur la globalité de la commune).

Parallèlement à l'accompagnement de l'initiative privée, la commune a conventionné avec Action Logement Services (ALS) en 2022 pour réserver des fonds pour permettre la construction de nouvelles opérations de logements ou la rénovation du parc existant détenu par les bailleurs sociaux.

C'est ainsi que la résidence Seigneur Samson de Roure va être construite rue des Cordeliers. Le programme prévoit la démolition partielle du bâti existant en vue de la reconstruction de 6 logements locatifs sociaux, financés en PLUS, et un local.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération globale de démolition et reconstruction pour **ARDÈCHE HABITAT** est estimé à 1 500 000 € TTC.

ADIS SA HLM va également engager des travaux d'amélioration d'ici 2026/2028 sur son patrimoine du secteur du Dôme (14 logements).

Synthèse des actions d'intervention envisagées en matière de renouvellement urbain

N° de l'action	Nom de l'action
2.3.1	Mise en place d'un dispositif pour l'amélioration de l'habitat privé (OPAH-RU) dans lequel le cœur de ville est identifié comme périmètre prioritaire (en lien avec l'action 1.2.4)
2.3.2	Rénovation urbaine de l'ilot des Cordeliers (6 LLS)
2.3.3	Travaux d'amélioration des logements ADIS du quartier du Dôme (14 LLS)

La “Cité jardins” des Oliviers

Ce quartier ayant d’ores et déjà fait l’objet d’une rénovation urbaine importante achevée en 2018, le volet urbain du contrat de ville 2024 – 2030 consiste d’une part à mettre en œuvre des mesures d’accompagnement en faveur de l’appropriation de ces espaces par les habitants et d’autre part à améliorer l’intégration du quartier des Oliviers aux quartiers adjacents.

Pérenniser les espaces publics réaménagés et atteindre la mixité des populations résidentes

Dans le but de conserver la qualité des espaces publics créés ou réaménagés dans le cadre du PRU, les instances d’échanges et de retour d’expériences seront maintenues. Il s’agit notamment de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GSUP) et de la cellule de veille permettant de regrouper les acteurs agissant sur et pour le quartier dans le but d’échanger sur les difficultés, les améliorations à porter et les actions et aménagement perçus positivement par les habitants et usagers afin de pouvoir les répliquer sur d’autres secteurs.

Le PRU prévoyait la construction d’une liaison piétonne qui devait relier l’espace Combegayre au centre historique en passant par le parc urbain, le canyon et le lycée Marcel GIMOND. L’accès au canyon était prévu par un escalier magistral et paysager réalisé en lieu et place de l’ancien immeuble situé au 13 avenue de Zelzate. Cet immeuble a bien été démoli mais l’escalier n’a pas pu être réalisé pour des raisons techniques qui ont fortement fait augmenter le budget global de cette action.

Aujourd’hui, cet espace constitue un véritable enjeu pour le cadre de vie des habitants du quartier. Aussi, il convient de porter une réflexion sur son devenir, les travaux engendrés et l’animation à créer autour de cet espace. Aujourd’hui son devenir n’est pas arrêté et pourra être étudié avec le concours des habitants et bien entendu de la SA HLM ADIS qui est propriétaire du foncier puisque la dalle constitue l’ancienne dalle de l’immeuble du 13 avenue de Zelzate. Différents scénarii pourront être étudiés comme par exemple la reprise d’une liaison piétonne ou encore la création de potagers pour les habitants voire la création d’un ilot de fraîcheur. Il est bien entendu que la dimension technique du renforcement des pignons des immeubles existants sera primordiale

Toujours dans l’intention d’améliorer le quotidien des habitants et dans l’optique des travaux menés sur pont d’Aubenas, il est prévu de procéder à la désimperméabilisation de la cour d’Ecole du groupe scolaire des Oliviers.



**Synthèse des actions d'intervention envisagées pour
l'amélioration du cadre de vie des habitants des Oliviers**

N° de l'action	Nom de l'action
3.1.1	Maintien des instances de gestion locale (GSUP, cellule de veille)
3.1.2	Réflexions autour de l'emprise de l'ancien immeuble situé au 13 avenue de Zelzate
3.1.3	Désimperméabilisation de la cour d'école des Oliviers

Améliorer l'intégration des Oliviers aux quartiers adjacents

Au-delà du périmètre de l'ancien PRU, l'intégration sociale et urbaine des Oliviers passe également par une intervention sur les franges. C'est ainsi qu'il convient d'avoir des actions en faveur de ces secteurs et ce dans différents domaines.

En outre, la liaison Est-Ouest prévue dans le cadre du PRU du quartier des Oliviers a permis la création d'une liaison urbaine vers le centre-ville qui est sécurisée et totalement accessible pour les piétons. Des aménagements ont été réalisés sur la totalité du quartier des Oliviers dans le cadre du PRU puis l'avenue de l'Europe a été aménagée par la ville pour aménager un véritable parvis sécurisé pour le lycée Marcel Gimond. Enfin la rue pargoire a été totalement requalifiée suite à la construction du multiplexe cinématographique.

Il est prévu d'améliorer les indications pour les piétons afin d'inciter et privilégier les déplacements piétons sur cet axe sécurisé mais aussi entre le quartier des Oliviers et le centre historique via la rue de Constantine et la rue des réservoirs.

Synthèse des actions d'intervention envisagées pour la couture urbaine du PRU des Oliviers avec les quartiers adjacents

N° de l'action	Nom de l'action
3.2.1	Améliorer les indications du jalonnement piéton entre le quartier des Oliviers et le centre historique (en lien avec l'action 2.1.5)

Le travail d'élaboration du Contrat de ville par les diverses consultations a mis en avant trois valeurs transversales, complémentaires aux sept thématiques définies par le plan Quartiers 2030.

Leurs développements sont tels que les enjeux qui leurs sont propres sont traités par les sept thématiques présentées par la suite. Comme celle des sept thématiques, la mise en œuvre des thématiques transversales se fera en lien étroit avec l'action des politiques de droit commun.

Elles font l'objet d'une fiche de présentation, sans fiche annexe d'objectifs ou d'actions en propre, tout en confirmant que ces valeurs demeurent un enjeu du futur contrat de ville. Par conséquent, ces valeurs transversales sont pleinement intégrées au sein des autres thématiques concernant leur mise en œuvre opérationnelle. En complémentarité de ces valeurs transversales, une attention particulière sera portée à la mixité sociale.



UNE DÉCLINAISON STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNELLE

CAHIER 03



CAHIER 3 : UNE DÉCLINAISON STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNELLE

À l'appui des éléments de synthèses des concertations, le choix a été fait de resserrer les orientations générales de la politique de la ville autour de sept enjeux de territoire, complétées par trois valeurs transversales.

À chaque enjeu de territoire correspondent deux à quatre enjeux stratégiques déclinés de façon opérationnelle. L'ensemble du contrat s'appuie ainsi sur des objectifs opérationnels.

Cette déclinaison thématique déployée en enjeux stratégiques et objectifs opérationnels, structure le plan d'actions unique du contrat de ville (annexe).

Ce plan d'action est évolutif annuellement pour rester connecté aux besoins locaux des habitants.

Les valeurs transversales

Égalité femmes-hommes et la lutte contre toutes formes de discriminations

La politique de la ville doit notamment, viser à concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants et habitantes des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

Égalité femmes-hommes

En France, les droits des femmes ont été renforcés à la faveur d'évolutions législatives et réglementaires qui se sont enrichis au fil des années. Pour autant et en dépit de réelles avancées, d'importantes inégalités entre les hommes et les femmes persistent.

L'égalité entre les femmes et les hommes est une grande cause nationale, une politique publique prioritaire et interministérielle définit le plan national « Toutes et tous égaux » dont la lutte contre les violences faites aux femmes constitue le premier axe.





Diminuer l'exposition aux vulnérabilités

Les inégalités entre les femmes et les hommes demeurent et s'observent à tous les âges et dans tous les domaines de la société.

Dans le domaine de la santé, de l'accès aux droits et de l'emploi, l'exposition aux vulnérabilités est exacerbée. Elle se traduit par des discriminations ou par des freins entravant l'accès aux droits de manière globale. Ces inégalités en partie « intégrées » par les personnes qui les subissent peuvent conduire à une forme d'auto-censure.

Des situations de vulnérabilités s'observent également dans le domaine de la santé sexuelle, de la santé en général, de l'éducation et de la sécurité. Les violences à l'égard des femmes découlent de ces inégalités. Elles sont multiformes, systémiques et portent atteinte à la dignité, aux libertés et sont une violation des droits humains.

Dans le cadre de la politique de la ville, des actions visent à diminuer l'exposition à ces vulnérabilités en favorisant l'accès aux droits, en proposant un accompagnement spécifique aux femmes afin de lever les obstacles et les freins rencontrés et en luttant contre les discriminations et les violences que ces dernières peuvent subir.

Renforcer l'inclusivité de l'espace public

L'égalité d'accès et d'usage de l'espace public par toutes et tous est un enjeu pour le territoire. La présence et la visibilité des femmes dans l'espace public est un indicateur des conditions d'égalité entre les femmes et les hommes.

Favoriser le sentiment de sécurité et de tranquillité et renforcer l'inclusivité de l'espace public sont des leviers qui permettent d'agir sur les inégalités et les violences en facilitant le dialogue, la médiation sociale et les actions de prévention. Il s'agit de garantir aux femmes leurs libertés, d'aller et venir, de circuler et de s'exprimer.

Valoriser les parcours et les actions inspirantes

Les discriminations à l'égard des femmes procèdent de représentations genrées et de rôles sociaux inégalitaires traditionnellement attribués aux femmes et aux hommes.

Promouvoir et mettre en lumière des parcours de vie et des initiatives qui ouvrent le champ des possibles peut constituer un moyen efficace pour changer ces représentations et avancer vers plus d'égalité.

Lutte contre les discriminations

Cette notion de discrimination est difficile à appréhender et à objectiver de la part des professionnels. Tout d'abord, parce que la majorité d'entre eux n'ont pas ou peu de connaissances en matière de discriminations.

Ainsi, il conviendra dans un premier temps d'outiller et former les acteurs institutionnels et associatifs à l'identification de situations de discriminantes, y compris involontaires, afin d'en prendre conscience pour ensuite y remédier.

Dans le domaine de l'éducation, pour faciliter l'accès aux stages et aux entretiens de recrutements pour les contrats d'alternance, il conviendra de travailler avec le tissu économique local afin qu'une attention particulière soit donnée aux jeunes de ce quartier.

Il en est de même dans le champ de l'insertion professionnelle où des dynamiques doivent être initiées en lien étroit avec France Travail et les chambres consulaires (CCI, CMA, ...) pour une meilleure prise en compte des spécificités propres à ces publics. L'objectif étant de permettre le rapprochement entre les employeurs et les demandeurs et demandeuses d'emploi des Quartiers d'Avenir.

Au travers de l'accès aux droits, il s'agira de mieux informer, conseiller et orienter les publics victimes de discrimination ou se sentant victimes vers les bons lieux et interlocuteurs : points d'accès au droit, défenseur des droits, conseil départemental d'accès au droit (CDAD).





La laïcité repose sur trois principes : la liberté de conscience, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances et leurs convictions.

De la laïcité découle la liberté de manifester ses croyances ou convictions, dans le respect de l'ordre public. La laïcité est un principe qui s'applique notamment au travers de la neutralité des institutions et des agents publics, et plus largement de toute personne exerçant une mission de service public.

L'élargissement de la question de la laïcité à celle des « Valeurs de la République » complète les outils de promotion de la citoyenneté en identifiant un socle commun visant à faciliter le dialogue et le vivre ensemble. Ces valeurs renvoient aux principes démocratiques dans la Constitution française qui stipulent que « La France est République indivisible, laïque, démocratique et sociale » ainsi qu'à la devise républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité » qui définit un horizon commun.

Deux enjeux stratégiques se sont dégagés au cours des Consultations Citoyennes, ces derniers permettront de recenser les actions relevant de cette thématique :

Partager une culture commune et un discours commun

Essentiel à la bonne compréhension mutuelle, le partage d'une culture commune implique, pour tous les acteurs de la politique de la ville et en particulier pour celles et ceux qui sont au quotidien en lien avec le public, une solide connaissance des aspects juridiques liés à la laïcité et au fait religieux, de la loi de 1905 aux textes plus récents de 2004, 2010 et 2021.

Cette connaissance peut être acquise par une accentuation de l'effort de formation, qui peut s'appuyer sur une ressource consolidée depuis plusieurs années : la formation VRL – Valeurs de la République et Laïcité déclinée par l'État.

Promouvoir et accompagner des actions laïcité et valeurs de la République dans le quartier

En parallèle, il est nécessaire que les habitants et habitantes aient une juste vision de ce que sont la laïcité et les « valeurs de la République » et puissent se les approprier. Il s'agira de renforcer et restaurer la confiance envers les institutions et ainsi faciliter le dialogue sur les questions de religion, de vivre ensemble et de citoyenneté.

Des actions de sensibilisation devront donc être menées, en fonction des publics, des besoins, des contextes et de l'actualité.

Les notions de laïcité, de Valeurs de la République et de valeurs démocratiques devront faire sens, pour les habitants et habitantes, afin que la laïcité ne soit pas perçue sous le prisme de la privation de liberté qu'elle garantit.

L'ouverture à la culture

Le présent contrat continuera de veiller à favoriser l'accès de l'ensemble des citoyens aux patrimoines, à la création artistique et aux savoirs. La culture y sera envisagée comme un levier d'action qui favorise non seulement la convivialité, la mixité et le vivre ensemble, mais aussi les échanges interculturels entre habitants et habitantes aux origines, aux habitudes et aux pratiques diverses. Cette ouverture à la culture s'inscrit ainsi dans une thématique transversale.

L'accès à la culture prend la forme d'actions pluridisciplinaires en faveur de la politique de la ville : accueil des habitants au sein de grands équipements, approche participative des projets impliquant les habitants en vue d'ouvrir les programmations existantes à de nouvelles formes, à des médiations scientifiques et expérimentations pour développer le sens critique sur des thématiques sociétales, déploiement de parcours d'éducation artistique et culturelle au service des coopérations et dynamiques culturelles du territoire.

La culture au service de l'émancipation

La culture est un élément nécessaire à l'émancipation démocratique et sociale : elle permet à chacun et chacune d'exprimer sa singularité tout en apprenant à reconnaître celles des autres.

Promouvoir l'accès et la participation culturelle des habitants et habitantes revient, de fait, à conforter leur rôle de citoyens pleinement acteurs de la vie locale et nationale. Ainsi, les actions entreprises en matière de culture devront veiller à garantir l'accès de toutes et tous aux ressources culturelles existantes sur le territoire et nécessaire à l'expression citoyenne.

Valoriser la dimension culturelle des actions menées

La culture renvoie également aux formes culturelles locales, émergentes ou issues de l'immigration. Ces dernières sont une richesse pour le quartier prioritaire.

La politique de la ville sera particulièrement attentive à valoriser les savoirs et pratiques culturelles présent sur le quartier prioritaire. L'enjeu est à la fois de favoriser la constitution d'une culture commune et citoyenne, fondée sur la solidarité et le dialogue interculturel mais également de promouvoir l'identité culturelle et artistique du quartier, afin de contribuer à son dynamisme et son image positive.



Les enjeux de territoire

Éducation - Jeunesse

L'éducation doit constituer l'un des principaux leviers du contrat de ville. Celui-ci devra permettre d'atténuer les inégalités de parcours liées à la précarité financière, aux discriminations et à toutes autres formes de vulnérabilités pesant en particulier sur la réussite scolaire.

La thématique éducation-jeunesse du contrat de ville doit apporter une réponse contractuelle, partenariale et transversale aux vulnérabilités identifiées sur le territoire, mais également l'ensemble des politiques et institutions concernées dans l'objectif d'inscrire les actions dans le temps long de la politique du droit commun.

Les priorités d'action de cette thématique réaffirment la nécessité de coordonner les actions autour des jeunes, la nécessité d'accompagner leur émancipation et en faire une ressource afin de lutter efficacement contre les situations d'exclusion économique et sociale. Ces actions reposent sur le principe d'association de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, avec les familles et les jeunes eux-mêmes comme étant les premiers et principaux acteurs. En soutenant leurs initiatives et en leur garantissant une place dans les projets développés, ce présent contrat doit être le garant d'un rapprochement effectif et efficient des domaines institutionnels, associatifs et familiaux.

L'action des partenaires du contrat de ville vise à mettre les jeunes en situation de mobiliser l'ensemble de leurs droits et d'acquérir une conscience d'eux même et de l'environnement pour agir sur leurs propres parcours mais également sur leur environnement.

Un contexte économique, social et familial plus précaire

Une forte proportion des jeunes et enfants qui résident dans le quartier prioritaire ont un représentant légal dont la catégorie socio-professionnelle est qualifiée de « défavorisée ». Cette précarité économique s'accompagne généralement d'une importante fragilité sociale. Les jeunes vivent pour beaucoup d'entre eux dans des ménages de grande taille (familles constituées d'au moins cinq personnes) et/ou des familles monoparentales. Il est par ailleurs, et en parallèle, constaté que le modèle d'habitat en quartier prioritaire de la politique de la ville est le logement collectif notamment le logement locatif social.

Si les situations peuvent être très différentes d'un enfant à l'autre, d'un jeune à l'autre, cet ensemble de facteurs concourt à ce qu'une grande partie d'entre eux se construise en tant qu'adulte dans un environnement marqué par la vulnérabilité et l'incertitude.



Des parcours scolaires plus difficiles en particulier pour les primo-arrivants

Dans le cadre de leurs parcours scolaires un certain nombre de jeunes habitants en quartier prioritaire se heurte à des difficultés scolaires, des problèmes d'orientation et d'insertion professionnelle marqués. Pour autant, il est également important de constater que d'autres jeunes et enfants issus du quartier prioritaire présentent un niveau de réussite scolaire dans la moyenne nationale.

Une forte proportion d'enfants -jeunes qui présentent des besoins particuliers et notamment l'apprentissage de langue française.

Replacer le Programme de Réussite éducative dans une logique d'Aller - Vers.

Un accès à l'emploi plus difficile

Au niveau national, les jeunes âgés de 15 à 29 ans vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont deux fois plus touchés par le chômage que les jeunes des quartiers environnants. Toujours au niveau national, la part des NEETs (jeunes gens qui ont terminé l'école, ne font pas d'études, ne suivent pas de formation professionnelle, et ne sont pas employés) dans les quartiers prioritaires est également plus importante.

Des freins tels que la mobilité sont à lever.



Une dynamique partenariale et de coopération nécessaire avec une implication effective des institutions.

Il apparaît effectivement nécessaire de poursuivre et renforcer les dynamiques partenariales entre les acteurs du territoire en faveur des enfants et des jeunes afin de consolider les perspectives d'avenir de la jeunesse du quartier prioritaire.

Dans le cadre de la mobilisation des politiques publiques, l'Education Nationale doit prendre en compte les spécificités, les besoins particuliers rencontrés par les cités scolaires et apporter une réponse en termes de moyens.

De ce constat découlent deux principaux objectifs généraux :

- Accompagner les jeunesses dans leurs transitions vers l'âge adulte.
- Repérer et structurer les dispositifs d'accompagnements existants.

L'accompagnement des jeunes regroupe différents enjeux, qui se décomposent en trois axes :

- Favoriser l'émancipation des jeunes.
- Diminuer les situations de vulnérabilité.
- Faire des jeunes une ressource pour le territoire.

L'émancipation des jeunes participe à la transition vers l'âge adulte. Cela suppose, de ce fait, d'avoir accès une offre socio-culturelle et d'évoluer vers l'autonomie en matière de logement et de mobilité. Les jeunes sont considérés comme une population qui connaît des vulnérabilités fortes. Il convient, pour autant, de rappeler que le maillage partenarial et institutionnel peut prévenir ces situations au travers de la prévention, de l'accès à la santé et de l'insertion des plus éloignés de l'emploi et de la formation.

Enfin, les jeunes doivent être perçus et reconnus comme une ressource pour le territoire.

L'enjeu stratégique est de **favoriser la réussite éducative et le soutien à la parentalité.**



Prévention, médiation et tranquillité publique

La tranquillité est un élément essentiel de la qualité de vie dans tout quartier. Elle est considérée comme étant la possibilité de jouir des différents espaces de vie publics ou privés, dans un état de quiétude et de liberté. En effet, celle-ci est la base de la démocratie et de la liberté.

C'est la raison pour laquelle la délinquance, les nuisances sonores, les conflits de voisinages, les déchets sauvages ou encore les occupations abusives des espaces publics et/ou de certains espaces privés collectifs ainsi que tout ce qui peut porter atteinte à la tranquillité doit faire l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer d'une cohésion sociale et de la qualité de vie des habitants.

Des faits de délinquance, d'atteintes aux biens et d'infractions liées aux stupéfiants sont présents sur le territoire et plus largement à l'échelle de la ville. Au regard de ce contexte et en complément des actions et réponses en termes de sécurité apportées par l'Etat et la Ville avec la Police Municipale, les priorités du contrat de ville reposent sur la prévention et la médiation sociale. Ces actions participent à assurer la cohésion sociale et favoriser le vivre ensemble, mais aussi lutter contre le sentiment d'insécurité et contre la délinquance notamment juvénile.

La prévention est un processus identifiant les actions non coercitives sur les causes et les raisons d'évènements indésirables dans le but d'en réduire la récurrence et/ou la gravité. Trois types de préventions sont à distinguer :

- La **prévention** dite **primaire**, à caractère éducatif et sociale, qui s'adresse à de larges publics ;
- La **prévention secondaire** qui s'appuie sur des approches plus individualisées en vue d'actions ciblées et tournées vers les publics les plus exposés au risque de délinquance ;
- La **prévention situationnelle** qui ne vise pas les individus mais les situations propices à la réalisation d'un délit. Elle consiste à prendre des mesures ou à adopter des moyens pour réduire les occasions de passer à l'acte.

La prévention implique donc une démarche de compréhension du territoire et du processus de médiation avec tout type de public.

Plus généralement, la médiation sociale est définie comme un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, au travers de l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou régler un conflit qui les oppose. La médiation sociale participe à la régulation des conflits et des comportements incivils. Elle peut intervenir dans plusieurs espaces comme les transports en communs, l'habitat social, le milieu scolaire ou encore l'espace public de manière plus globale.



La médiation sociale a vocation à créer une présence positive dans le temps et l'espace. Ses actions permettent, au sein de l'espace public, de rassurer et dissuader par une présence quotidienne. Ces dernières doivent permettre de prévenir et de gérer les tensions et conflits, d'apaiser les incompréhensions entre les habitants avec des services ou institutions.

Les adultes relais/médiateurs sociaux sont, au travers de leur présence sur le terrain, les garants de l'orientation des habitants et de la transmission d'informations à ces derniers afin de faciliter leur accès aux droits et aux services. Ils ont également pour rôle de relayer les demandes des habitants et de faire remonter les éléments contextuels du quartier prioritaire. C'est au travers et grâce aux médiateurs sociaux/adultes relais qu'une veille sociale du quartier prioritaire est possible. Ils ont aussi un rôle d'animation de l'espace public sur des temps forts afin de créer du lien.

Diagnostic et ressources : les adultes relais

Sur la base des constats et analyses des acteurs de territoire, il est rappelé l'importance de pouvoir conduire des politiques de prévention et de sécurité coordonnées et de pouvoir notamment s'appuyer sur la médiation sociale pour assurer un droit à la tranquillité pour tous.

Si les actions de sécurité s'avèrent indispensables, elles ne peuvent suffire pour répondre aux problématiques liées à la tranquillité dans le quartier prioritaire. Il est donc impératif de pouvoir s'appuyer, en parallèle, sur des actions de prévention et de médiation sociale.

Agir en prévention, médiation et tranquillité doit nous permettre d'intégrer les enjeux de cadre de vie et de cohésion sociale dans la politique globale de sécurité. Et ainsi mettre en place une coordination opérationnelle des partenaires et de donner de la visibilité et lisibilité aux réponses existantes et nouvelles pour atténuer le sentiment d'abandon qui existe dans les quartiers prioritaires.

L'enjeu stratégique est de **garantir la tranquillité et sécurité publique par la mise en œuvre d'une stratégie territoriale de médiation sociale partagée.**



Emploi - formation

L'emploi est un enjeu fort et historique de la politique de la ville. En effet, les écarts restent importants pour le taux d'activité et le taux d'emploi à l'échelle nationale entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire. Selon l'enquête Emploi de l'Insee, le taux d'activité en 2021 est de 52 % pour les femmes en QPV au niveau national (contre 69 % dans les unités urbaines englobantes) et de 65 % pour les hommes (contre 75 %). Il en est de même pour le taux de chômage la même année, qui est de 16 % pour les femmes (contre 9 % hors QPV) et de 19 % pour les hommes (contre 10 % hors QPV).

Globalement, la situation se retrouve sur le territoire communal en particulier pour les jeunes adultes avec un taux de chômage pour 36,2 % et 22,4 % des jeunes sans diplôme, ni formation. Sur les quartiers prioritaires de la ville, 351 habitants sont inscrits à France Travail dont 38 ont moins de 26 ans.

Diagnostic

Le manque d'interconnaissance des acteurs et de visibilité sur les dispositifs constituent un frein pour l'accès à l'emploi ou à la formation. L'offre locale est pourtant riche mais est encore trop peu mobilisée dans les quartiers prioritaires de la Ville. La mobilisation des publics reste à dynamiser davantage.

Cette situation est renforcée par le fléchage des financements, menant à privilégier certaines thématiques ou certains publics, notamment les publics jeunes

Plus spécifiquement, de nombreuses actions d'accompagnement à l'insertion des jeunes sur le territoire et de structures : un Service Municipal de la Jeunesse, un Point Information Jeunesse et un point information jeunesse itinérant, ainsi qu'une mission locale sur le territoire.

La Mission Locale de l'Ardèche Méridionale (MLAM), dont le siège se situe à Aubenas et dont des permanences décentralisées se déroulent au Pôle des Services et au Centre social de Pont d'Aubenas, accueille et oriente les jeunes en difficultés en déployant un véritable effort « d'aller-vers » (319 jeunes accompagnés en date de septembre 2023). Ainsi, le dispositif Groupements de Créateurs a accompagné 16 jeunes en 2023. L'expérimentation de CEJ Jeunes en Rupture depuis novembre 2022, qui a donné lieu à la création d'un consortium d'une dizaine d'associations, porté par l'ADSEA, permet d'accompagner une quarantaine de jeunes sur Aubenas.

Les acteurs interrogés soulignent une proportion en augmentation de décrocheurs de moins de 16 ans, public avec des problématiques spécifiques, qui n'est donc pas pris en charge par la mission locale, et nécessite une attention particulière de la part des acteurs compétents, telle que l'Education nationale et les éducateurs de prévention spécialisée.

Les acteurs du territoire soulignent que l'inactivité de certains jeunes peut conduire à un « désœuvrement » se traduisant par l'augmentation de la petite délinquance. Par ailleurs, ces derniers recensent des besoins particuliers chez les jeunes, au niveau de la santé (conduites addictives, santé mentale, etc.), mais également de la mobilité.

L'enjeu stratégique est de **renforcer les partenariats entre acteurs pour mieux capter et orienter les publics.**



L'accès aux droits et à la santé

L'accès aux droits

L'accès au(x) droit(s) doit être garanti à la fois par une information et une sensibilisation effective des personnes et par un accueil et une orientation adaptée vers les différents services publics en fonction des droits à faire valoir.

Par le terme de « non-recours » est désigné l'accès incomplet ou inexistant aux dispositifs d'aide et d'accompagnement. Le « non-recours » aux droits peut être distingué sous deux formes : le non-recours primaire constitué par l'absence de demandes et le non-recours secondaire constitué par la formulation de demandes restées sans suite.

L'accès au(x) droit(s) peut également être considéré comme « partiel » lorsque les droits et services ne sont mobilisés qu'en partie et/ou lorsqu'une demande formulée n'aboutit pas à la prestation demandée.

L'accès aux droits fait aujourd'hui, et depuis maintenant quelques années, l'objet d'une attention particulière de la part des institutions les plus concernées (CAF, CPAM, France Travail).

Diagnostic

En lien avec le mouvement de dématérialisation des démarches administratives, une diminution progressive des accueils physiques est constatée. Ces transformations ont durablement modifié la relation aux usagers. Pour autant il convient de constater que la dématérialisation des démarches administratives simplifie, pour une majorité d'usagers, l'accès aux informations et aux documents administratifs. L'usage du numérique peut également être perçu comme facilitant l'accès aux droits des citoyens et ainsi permettre de lutter contre les non-recours.

Pour autant, cette dématérialisation est conditionnée à une autonomisation des usagers, qui peut en effet fragiliser une partie des publics les plus précaires. Au-delà de cette difficulté liée à la dématérialisation des démarches administratives, il convient également de rappeler que des freins à l'accès aux droits persistent tels que la méconnaissance des dispositifs d'accès à l'information, la barrière de la langue ou encore de l'écriture.

L'enjeu stratégique est de **renforcer la réponse de proximité d'accompagnement des habitants en accompagnant les initiatives venant en appui aux professionnels de l'accès aux droits.**



L'accès à la santé

En France, les quartiers prioritaires de la politique de la ville connaissent une concentration importante de personnes vivant dans des situations de pauvreté, de précarité alimentaire, avec des conditions de travail difficiles, un logement parfois insalubre ou indécemment et un accès restreint aux loisirs. C'est pourquoi les sujets de la santé et de l'activité physique et sportive dans les quartiers, et particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, requièrent une attention particulière.

Agir sur l'état de santé des personnes, c'est améliorer l'accès aux soins, faire de la prévention en tentant d'agir sur un ensemble de déterminants de santé tels que :

- L'activité physique pour lutter contre la sédentarité et réduire les maladies cardiovasculaires ;
- L'accès à la culture qui participe au bien-être et à une santé mentale équilibrée ;
- L'alimentation qui améliore le bien-être physiologique et lutte contre l'obésité ;

La politique de la ville agit sur l'ensemble des déterminants de la santé et permet de développer des actions préventives, de renforcer le pouvoir d'agir, d'améliorer l'environnement de vie des personnes afin d'en réduire les disparités en matière de santé et de promouvoir ainsi l'équité.

Diagnostic

Activités physiques et sportives

L'activité physique et sportive est d'une importance particulière dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, où les enjeux socio-économiques peuvent limiter l'accès des habitants et habitantes à des activités sportives et avoir un impact négatif sur leur santé. Il existe en effet des disparités dans les pratiques sportives selon le genre, l'âge et la catégorie socio professionnelle.

L'activité physique et sportive est le premier levier de prévention du surpoids et des pathologies chroniques.

Alimentation

L'alimentation est influencée par de nombreux facteurs économiques et sociaux qui se combinent de façon complexe. Des facteurs tels que : les revenus, le prix des aliments, les préférences et les croyances individuelles, les traditions culturelles et les aspects géographiques.

Promouvoir le bien-être et la santé d'un point de vue alimentaire dans le quartier prioritaire implique de s'intéresser à l'accessibilité des produits frais et de qualité. L'accès à une alimentation saine est également un enjeu d'équité sociale. Les inégalités d'accès peuvent créer des disparités en matière de santé entre les différentes populations renforçant ainsi les inégalités déjà présente dans le quartier.



Prévention et accès aux soins

L'accès aux soins et l'accès à la prévention sont des déterminants majeurs de la santé et ces problématiques sont bien présentes dans le quartier prioritaire politique de la ville : désert médical, difficultés à trouver un médecin traitant, délais d'attente pour obtenir un rendez-vous, coût de la santé, ... Face à ces difficultés de nombreuses personnes se retrouvent dans des situations de non-recours et de renoncement aux soins.

L'enjeu stratégique est **la promotion d'actions pour une meilleure qualité de vie en favorisant la pratique sportive, l'accès aux soins et à la prévention ainsi que l'accès à une alimentation saine et équilibrée.**

Écologie urbaine et citoyenne - cadre de vie

Dans le cadre des futurs contrats de ville, l'Etat demande aux collectivités territoriales la prise en compte de la transition écologique et énergétique comme une thématique prioritaire.

Diagnostic

Dans le quartier prioritaire de la ville un confort limité de certains logements est constaté. Le parc privé immobilier revêt une image dégradée et ne dispose d'aucun confort thermique. La forte bétonisation des sols et des bâtiments concentre la chaleur en journée et limite le rafraîchissement nocturne et amplifient l'effet d'étouffement estival, notamment par un phénomène de limitation de la circulation du vent.

L'enjeu stratégique est **d'agir sur son cadre de vie dans un souci de transition écologique pour favoriser un urbanisme durable et résilient.**



Dynamiques citoyennes - vie de quartier

L'expérience menée depuis 2015 avec la constitution des conseils citoyens a permis d'appréhender d'une manière différente la politique de la ville. Remettre les préoccupations des habitants au cœur de la réflexion et des échanges, bâtir ce nouveau contrat de ville à partir des priorités exprimées par les habitants et habitantes lors des consultations citoyennes réaffirme la place centrale accordée aux habitants et habitantes.

La vie de quartier implique divers acteurs, ainsi que des habitants et habitantes qui partagent un environnement commun avec leurs différences : femmes/hommes, anciens et nouveaux habitants, jeunes, adultes et seniors, origines-cultures et confessions différentes. Les enjeux stratégiques de contrat de ville impliquent une prise en compte de l'ensemble des besoins de ces personnes et leurs manières de vivre ensemble.

Le nouveau contrat prévoit une gouvernance spécifique pour l'implication des citoyennes avec des instances dédiées. Une animation globale sera pilotée par le chargé de mission « Politique de la ville » en lien avec les trois centres sociaux culturels.

L'enjeu stratégique est d'**impulser une dynamique citoyenne en mettant en réseau les instances de concertation existante en vue de capter les publics les plus éloignés.**

ANNEXES

Annexe 1 : Synthèse des intentions d'actions du volet urbain

Annexe 2 : Plan d'action : déclinaison stratégique et opérationnelle



Annexe 1 : Synthèse des intentions d'actions du volet urbain du Contrat de Ville 2024-2030

N° de l'action	Nom de l'action
Faubourg de Pont d'Aubenas / cadre de vie	
1.1.1	Réflexion autour de l'aménagement des berges de l'Ardèche par la réalisation d'un cheminement et la création d'une terrasse
1.1.2	Réflexion sur la réaffectation des locaux de la caserne des pompiers en équipement public
1.1.3	Aménagement d'un parc urbain ou encore de jardins familiaux à destination des habitants de Pont d'Aubenas autour de l'actuelle centre de secours
Faubourg de Pont d'Aubenas / renouvellement urbains	
1.2.1	Réaménagement en avenue urbaine du faubourg Jean Mathon
1.2.2	Aménagement du carrefour faubourg Jean Mathon / rue de l'Eglise / rue des quais de l'Ardèche pour marquer l'entrée de bourg et améliorer la circulation des usagers
1.2.3	Réaménagement du carrefour faubourg Jean Mathon / avenue de Roqua pour marquer l'entrée de bourg et améliorer la circulation des usagers
1.2.4	Mise en place d'un dispositif pour l'amélioration de l'habitat privé de type OPAH dans lequel le quartier de Pont est identifié comme périmètre prioritaire (en lien avec l'action 2.3.3)
1.2.5	Réaménagement de la liaison piétonne entre le quartier de pont d'Aubenas et le centre historique (anciennes VC n°12 et CR n°21 et 22)
1.2.6	Création de nouveaux logements locatifs sociaux sur la rue de Tartary
1.2.7	Rénovation du groupe d'immeubles de logements locatifs sociaux du chemin du Buridan
1.2.8	Réhabilitation de l'immeuble du 70 faubourg Jean Mathon
1.2.9	Lancement d'une étude de recyclage d'îlot de type RHI/THIRORI des immeubles situés au croisement du faubourg Jean Mathon et de la rue de l'Eglise
1.2.10	Déconstruction de l'immeuble situé au 6 rue de l'Eglise
Faubourg de Pont d'Aubenas / Patrimoine	
1.3.1	Subvention communale en matière de réfection des façades des principaux axes du Bourg (en lien avec l'action 2.2.2)
1.3.2	Mise à disposition gratuitement d'un architecte conseil pour accompagner les propriétaires privés dans la réalisation de leur projet sur Pont d'Aubenas (en lien avec l'action 2.2.3)
1.3.3	Intégrer le quartier de Pont d'Aubenas dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) (en lien avec l'action 2.2.1)
Quartier du Dôme / Patrimoine	
2.1.1	Mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) sur le Cœur Historique et notamment le quartier du Dôme (en lien avec l'action n°1.3.4)
2.1.2	Subventions pour la réfection des façades (en lien avec l'action 1.3.1)
2.1.3	Mise à disposition gratuitement d'un architecte conseil (en lien avec l'action 1.3.2)
2.1.4	Mise en place d'un « plan lumière » du cœur de ville

Annexe 1 : Synthèse des intentions d'actions du volet urbain du Contrat de Ville 2024-2030

2.1.5	Installation d'une signalétique de valorisation patrimoniale et renforcement de la signalétique du jalonnement piéton
Quartier du Dôme / Cadre de Vie	
2.2.1	Aménagement de la liaison Ouest du cœur de ville (parking du Belvédère / rue des réservoirs / rue Nationale)
2.2.2	Amélioration de l'espace public des « jardins du Dôme
Quartier du Dôme / Renouvellement Urbain	
2.3.1	Mise en place d'un dispositif pour l'amélioration de l'habitat privé (OPAH-RU) dans lequel le cœur de ville est identifié comme périmètre prioritaire (en lien avec l'action 1.2.4)
2.3.2	Rénovation urbaine de l'îlot des Cordeliers (6 LLS)
2.3.3	Travaux d'amélioration des logements ADIS du quartier du Dôme (14 LLS)
Cité-Jardins des Oliviers / cadre de vie	
3.1.1	Maintien des instances de gestion locale (GSUP, cellule de veille)
3.1.2	Réflexions autour de l'emprise de l'ancien immeuble situé au 13 avenue de Zelzate
3.1.3	Désimperméabilisation de la cour d'école des Oliviers
Cité-Jardins des Oliviers / Couture urbaine	
3.2.1	Améliorer les indications du jalonnement piéton entre le quartier des Oliviers et le centre historique (en lien avec l'action 2.1.5)

Annexe 2 : Plan d'action : déclinaison stratégique et opérationnelle

Engagement quartier 2030 Plan d'action

Afin de garantir la cohérence de l'action de la politique de la ville, un seul plan d'actions a été produit. Ce plan d'action affecte chaque action à la fois dans sa dimension thématique et dans sa dimension territoriale. Chaque enjeu stratégique thématique donne donc lieu à des objectifs opérationnels déclinés en actions. Ce plan d'action a vocation à évoluer pour être perpétuellement connecté aux besoins des habitants. Il sera mis en œuvre de manière partenariale et transversale et régulièrement évalué. L'outil d'évaluation sera un observatoire local de la politique de la Ville avec une déclinaison opérationnelle sur chaque quartier prioritaire de la ville.

ENJEUX STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS	PARTENAIRES
Garantir la tranquillité et la sécurité publique	Favoriser les liens de confiance avec les forces de l'ordre	Mettre en place une journée d'interconnaissance sur les métiers de la sécurité pour renforcer le lien entre habitants et les services en charge de la médiation / prévention / tranquillité publique, et des évènements spécifiques	Adultes relais, service Jeunesse, service des Sports, forces de l'Ordre
	Définir une stratégie de médiation sociale	Formalisation d'une convention partenariale sur la médiation sociale partagée ; Organisation d'une journée dédiée à la médiation ; Développer une culture commune (outils communs d'observation et d'analyse, protocole de gouvernance, référentiel partagé de l'intervention en médiation sociale)	
	Développer des actions spécifiques pour lutter contre la délinquance précoce	Mettre en place des animations pieds d'immeuble en lien avec la prévention spécialisée	ADSEA ; les 3 centres sociaux culturels

ENJEUX STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS	PARTENAIRES
Garantir la tranquillité et la sécurité publique	Mettre en œuvre une gestion urbaine et sociale de proximité	Groupe d'observation de proximité type régie de quartier	Les bailleurs sociaux, services techniques de la Ville
	S'appuyer sur des dispositifs de droit commun existants comme instance ressources (force de l'ordre notamment)	Mettre en articulation le Conseil local de prévention et de lutte de la délinquance, contrat de sécurité intégré	Forces de l'ordre, Préfecture, Justice

ENJEUX STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS	PARTENAIRES
Favoriser la réussite éducative et soutien à la parentalité	Pérenniser et orienter le Programme de réussite éducative "PRE" afin que le dispositif soit un acteur central du vivre ensemble et de la laïcité	Repenser le dispositif pour le mettre en lien avec le service éducation de la ville et les établissements scolaires	Education Nationale, Direction de l'Education
		Développer le dispositif « Programme de réussite éducative » sur l'école de Beausoleil	
	Généraliser l'accès au dispositif Français Langues Etrangères "FLE"	Accompagnement des adultes primo arrivants. Prise en charge des enfants allophones	
	Développer la coopération entre les acteurs de la communauté		

ENJEUX STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS	PARTENAIRES
Garantir l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs	Soutenir et développer les actions culturelles et sportives dans les QPV	Favoriser la pratique sportive régulière des jeunes sur les quartiers prioritaires de la Ville ;	Les services des sports, les trois centres socio-culturels, le Comité Départemental Olympique Sportif de l'Ardèche
		Proposer des initiatives de sensibilisation à la pratique sportive et à la santé ; Promouvoir le sport au travers d'évènement sportifs au cœur du quartier	
	Rendre les habitants fiers de leur territoire	Accompagnement des adultes primo arrivants. Prise en charge des enfants allophones	
		Développer la transversalité et la mutualisation avec les dispositifs Culturels de la ville	
	Favoriser les liens intergénérationnels		Service Culturel Ville d'Aubenas
	Proposer des temps forts conviviaux sur les quartiers		Les trois centres sociaux culturels

ENJEUX STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS	PARTENAIRES
Permettre l'accès aux droits et à la santé	Renforcer la réponse de proximité aux besoins d'accompagnements des habitants	Former les acteurs de terrain aux premiers secours en santé mentale (PSSM), Encourager les dispositifs d'aller vers la santé mentale.	Centre sociaux culturels, associations, CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas), département, CAF, France Travail, CPAM
	Accompagner les initiatives venant en appui aux professionnels de l'accès aux droits		CDODS, CPAM, PAS
	Développer les actions de sensibilisation à une alimentation équilibrée et lutter contre la précarité alimentaire	Renforcer les missions de la médiation sociale sur le territoire par un poste d'adulte relais supplémentaire dédié à la médiation alimentaire	CCAS, CCBA, département, les trois centres socio-culturels, les associations œuvrant dans l'aide alimentaire
		Organiser des balades afin de connaître les ressources du territoire, Permettre et faciliter l'accès à des produits alimentaires sains.	

ENJEUX STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS	PARTENAIRES
Agir sur son cadre de vie dans un souci de transition écologique	Favoriser un urbanisme durable et résilient dans les projets de rénovation et de constructions neuves de logements et d'équipements.	Végétalisation des cours d'écoles.	
	Amener la nature dans les quartiers prioritaires de la Ville. Gérer durablement des espaces publics attractifs et conviviaux.	Réflexion sur le devenir de l'emprise de l'ancien "13 avenue de Zelzate" (liaison douce, jardin partagé), Créer des groupes d'observation et de proximité.	Habitants, bailleurs sociaux, services techniques de la ville, adultes-relais, pôle développement urbain de la ville, CCBA.
	Faciliter accessibilité et les mobilités douces.		
	Sensibiliser les locataires au bien-vivre ensemble (éco-citoyenneté, tri sélectif). Appuyer les initiatives associatives et citoyennes pour fédérer et animer un réseau d'acteurs.		

ENJEUX STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS	PARTENAIRES
Impulser une dynamique citoyenne	Favoriser l'implication et la participation des citoyens.	Création d'un collectif d'habitant sur le quartier "les Oliviers" (immeuble ADIS).	ADIS
	Rendre visibles les femmes sur l'espace public.	Développer des actions innovantes d'aller vers, pour capter ce public "invisible".	CIDFF
	Mettre en œuvre une gestion urbaine et sociale de proximité.	Mettre en réseaux les instances de participation citoyenne existantes (Conseil municipal des enfants, Junior association, conseils de quartier).	
	Animer des temps réguliers sur les centralités de quartier et en bas d'immeubles.	Valoriser l'expertise d'usage et la place de la délégation d'habitant par sa participation aux instances de la politique de la ville.	

ENJEUX STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS	PARTENAIRES
Renforcer les partenariats entre acteurs pour mieux capter et orienter les publics	Faciliter l'accès à l'emploi en accompagnant les employeurs à s'inscrire dans une démarche d'ouverture en terme d'inclusion socio-professionnelle.	Des rencontres régulières avec France Travail innovation sur les modalités de recrutement.	France Travail, CCBA, département, CCAS, associations œuvrant dans l'insertion socio-professionnelle.
	Rendre efficient l'interconnaissance des acteurs et des dispositifs.	Mettre en place une journée de l'emploi dans les quartiers prioritaires de la Ville.	
		Organiser des jobs dating innovants sur les quartiers prioritaires.	France Travail

VILLE D'AUBENAS
ARDECHE

